



Commission de la
formation et de la vie
universitaire
22 septembre 2014

Annexes
— Délibérations

DELIBERATION

CFVU-010-2014

Vu le code de l' ducation, notamment ses articles L.123-1   L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu la loi n 2013-660 du 22 juillet 2013 relative   l'enseignement sup rieur et   la recherche, notamment son article 116 ;
Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers,

Vu les convocations envoy es aux membres du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire le 15 septembre 2014

Objet de la d lib ration : **Am nagement du d clenchement de la compensation d s la session 1 pour le cursus licence et le cursus master pour 2014-2015**

La commission de la formation et de la vie universitaire r unie le 22 septembre 2014 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :

Am nagement du d clenchement de la compensation d s la session 1 pour le cursus licence et le cursus master en 2014-2015 pour les composantes exprimant le souhait d'un report de la mise en application pour 2015-2016.

Cette d cision a  t  adopt e avec 18 voix pour et 14 abstentions.

Fait   Angers, le 8 octobre 2014

Jean-Paul SAINT-ANDR 

Pr sident de l'Universit  d'Angers



La pr sente d lib ration est imm diatement ex cutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le 13 octobre 2014

DELIBERATION

CFVU-011-2014

Vu le code de l' ducation, notamment ses articles L.123-1   L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu la loi n 2013-660 du 22 juillet 2013 relative   l'enseignement sup rieur et   la recherche, notamment son article 116 ;
Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers,

Vu les convocations envoy es aux membres du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire le 15 septembre 2014

Objet de la d lib ration : **Modifications des modalit s de contr le des connaissances**

La commission de la formation et de la vie universitaire r unie le 22 septembre 2014 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :

Les demandes de modifications des modalit s de contr le des connaissances des

- UFR LLSH
- UFR SPIS
- UFR M decine
- UFR DEG

Sont adopt es   l'unanimit .

Fait   Angers, le 8 octobre 2014

Jean-Paul SAINT-ANDR 
Pr sident de l'Universit  d'Angers



La pr sente d lib ration est imm diatement ex cutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **13 octobre 2014**

DELIBERATION

CFVU-012-2014

Vu le code de l' ducation, notamment ses articles L.123-1   L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu la loi n 2013-660 du 22 juillet 2013 relative   l'enseignement sup rieur et   la recherche, notamment son article 116 ;
Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu le code des statuts et r glementations de l'Universit  d'Angers,

Vu les convocations envoy es aux membres du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire le 15 septembre 2014

Objet de la d lib ration : Cr ation de l'attestation universitaire en Education Th rapeutique par la simulation en sant  (EDU-SIM).

La commission de la formation et de la vie universitaire r unie le 22 septembre 2014 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :

Cr ation de l'attestation universitaire en Education Th rapeutique par la simulation en sant  (EDU-SIM).

Cette d cision a  t  adopt e   l'unanimit 

Fait   Angers, le 8 octobre 2014

Jean-Paul SAINT-ANDR 
Pr sident de l'Universit  d'Angers



La pr sente d lib ration est imm diatement ex cutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **13 octobre 2014**

DELIBERATION

CFVU-013-2014

Vu le code de l' ducation, notamment ses articles L.123-1   L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu la loi n 2013-660 du 22 juillet 2013 relative   l'enseignement sup rieur et   la recherche, notamment son article 116 ;
Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers,

Vu les convocations envoy es aux membres du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire le 15 septembre 2014

Objet de la d lib ration : Modification du dipl me inter universitaires Traumatismes cr niaux-c r braux : Aspects m dicaux et sociaux

La commission de la formation et de la vie universitaire r unie le 22 septembre 2014 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :


Modification du dipl me inter universitaire Traumatismes cr niaux-c r braux : Aspects m dicaux et sociaux

Cette d cision a  t  adopt e   l'unanimit 

Fait   Angers, le 8 octobre 2014

Jean-Paul SAINT-ANDR 

Pr sident de l'Universit  d'Angers



La pr sente d lib ration est imm diatement ex cutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **13 octobre 2014**

DELIBERATION CFVU-014-2014

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, notamment son article 116 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers,
Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire le 15 septembre 2014**

Objet de la délibération : Projets FSDIE et dépense annexes

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 22 septembre 2014 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

1. de retenir le projet et le montant de la subvention accordée, de l'association :

Nom de l'association	Nom du projet	Montant en euros
ISSBA	Gala 25/10/14	1 750,00 €
LA COMA	Congrès "Week-end de Santé et Solidarité et des Elus en Médecine : 03, 04 et 05 octobre 2014	1 700,00 €
UGEAC UNEF	Week-end de Formation (WERF) : 25 et 26 octobre 2014	1 000,00 €
BDE GUEST	Campus day : animation d'une buvette à la place des rencontres	170,00 €
BDE ECO/BDE MINT	Campus day : Bubble Foot	1 170,00 €
UGEAC UNEF	Campus day : location d'un camion réfrigéré	220,00 €
HISTOIRE DE	Campus day	150,00 €
Fé2A	Campus day : Chrono campus	1 175,00 €
LA COMA	Campus day : Chrono campus	185,00 €
ACEPA	Campus day : Chrono campus	310,00 €

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **13 octobre 2014**

2. De valider les dépenses annexes à destination des étudiants :

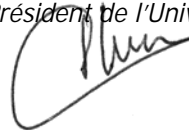
Société des Transports par autocars de l'Ouest Pays de la Loire	Transport des étudiants de Saumur et Cholet et des étudiants d'Angers hors campus de Belle-Beille sur site	3 247,00 €
Compagnie OSTEOROCK	Danse publique	900,00 €
CROUS	Participation repas étudiants	1 000,00 €
Thylacine/Remington	Concert de clôture	2 680,00 €
La Gueule du Ch'val	Fanfare	3 000,00 €

Les montants des subventions sont adoptés à l'unanimité.

A Angers, le 8 octobre 2014

Jean-Paul SAINT-ANDRE

Le Président de l'Université d'Angers



La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **13 octobre 2014**

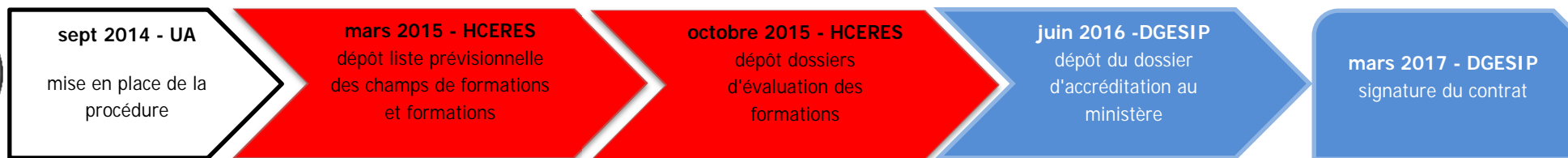




Commission de la
formation et de la vie
universitaire
22 septembre 2014

Annexes

— Accréditation



PROCESSUS D'ACCREDITATION, **2 AXES** :

1 - Evaluation de l'existant (HCERES)

2 - Accréditation (Ministère)

	PRINCIPE	DOCUMENTS A FOURNIR	DATE DEPOT	QUI	QUOI
<p>AXE 1 Campagne évaluation HCERES</p>	<p>Evaluation des formations existantes en 2014-2015 et ayant au moins 2 années d'existence (L, LP, M)</p>	<p>Liste prévisionnelle des champs de formations et des formations existantes qu'ils regroupent</p> <p><i>Trame HCERES</i></p>	<p>28/03/2015</p> <p><i>Serveur PELICAN</i></p>	<p>Conseil de gouvernance</p> <p>Comité de direction Conseil de gouvernance Assesseurs à la pédagogie Membres de comités L et M</p> <p>CFVU / CS / CA</p> <p>DEVE + groupe de travail administratif</p>	<p>Définition des grands champs</p> <p>Classement des formations par grands champs</p> <p>Vote des instances</p> <p>Pilotage administratif et technique - recueil données et dépôt serveur</p>
		<p>Liste définitive des champs de formation et formations</p> <p>Dossier d'évaluation des formations</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 dossier par champ de formation • 1 dossier par mention de formation <p><i>Trames HCERES+documents annexes à fournir</i></p>	<p>15/10/2015</p> <p><i>Serveur PELICAN</i></p>	<p>Equipes pédagogiques</p> <p>Assesseurs à la pédagogie Membres de comités L et M Conseil de gouvernance Comité de direction CFVU / CS / CA</p> <p>DEVE + groupe de travail administratif</p>	<p>Intégrer toutes les formations sous un champ de formation</p> <p>Définir les objectifs professionnels, scientifiques Bilan global et autoévaluation de chaque formation</p> <p>Vote des instances</p> <p>Pilotage administratif et technique - recueil données et dépôt serveur</p>
<p>AXE 2 Campagne d'accréditation MINISTERE</p>	<p>A partir du diagnostic de l'offre de formation, présentation des enjeux prioritaires et leur articulation avec les autres axes de la politique de l'établissement</p>	<p>Stratégie de formation de l'établissement (15 pages)</p> <p>Modalités de mise en œuvre de l'offre de formation (15 pages)</p> <p>Architecture de l'offre de formation (schéma d'ensemble + formulaires par mention L et M + formations de santé + formulaire ensemble DUT et écoles doctorales) <i>trames DGESIP</i></p> <p>Capacité de l'établissement à mobiliser les moyens correspondants à son offre de formation</p>	<p>Juin 2016</p> <p><i>Serveur PELICAN</i></p>	<p>Comités L et M</p> <p>Gouvernance</p> <p>Comité de direction</p>	<p>Diagnostic – Modalité d'élaboration de l'offre de formation – Stratégie de formation Articulation avec les autres axes de développement</p> <p>Accompagnement des étudiants Accueil de publics spécifiques Organisation pédagogique Enseignement des langues</p> <p>Articulation entre les diplômes</p> <p>Outil en cours d'élaboration par le ministère</p>



Commission de la
formation et de la vie
universitaire
22 septembre 2014

Annexes

– MCC

FICHE de modifications de contr le de connaissances

- UFR/D partement : UFR SPIS, D partement Pharmacie
- Avis favorable du Conseil d'UFR du 4 septembre 2014
- Passage au CEVU du : 22 septembre 2014
- Rentr e universitaire: 2014-2015

Formation concern e :

- 1^{re} ann e du dipl me de formation approfondie en sciences pharmaceutiques

Nature de la modification (cocher la case)

Changement de coefficient	x
Changement de volume horaire	<input type="checkbox"/>
Modification de r�partition des UE dans les enseignements	x
Changement d'ECTS	x
Modification/cr�ation d'UEL dans le cycle L	<input type="checkbox"/>
Changement de nature de l'�preuve (oral/�crit, CC et ET....)	x
Mise en place de parcours	<input type="checkbox"/>
Cr�ation d'UE	<input type="checkbox"/>


D tail de la modification   compl ter en dessous selon l'item

ITEM	2013/2014	2014/2015
M1S1 Suppression de l'UE sp�cifique, r�int�gr� en M1S2, modification du nombre d'UE et des ECTS	UE1 5 ECTS UE2 6 ECTS UE3 6 ECTS UE4 7 ECTS UE5 4 ECTS - Langue vivante Coefft 1 - UE Sp�cifique Coefft 3 UE6 2 ECTS - Stage d'application	UE1 6 ECTS UE2 7 ECTS UE3 6 ECTS UE4 8 ECTS UE5 3 ECTS - Langue vivante Coefft 1 - Stage d'application Coefft 2
M1S2 officine UE sp�cifique	UE sp�cifique en M1S1	Int�gration UE sp�cifique dans UE Mut 2-4 (m�thodologie conseil officinal), UE Off 2-2 (communication-dialogue avec le patient, phytoth�rapie)

<p>Modifications nature de l'épreuve et des coefficients M1S2 Officine</p>	<p>UE MUT 2-1 1CT écrit 0,8/TP 0,2 Coefft 4</p> <p>UE MUT 2-2 1CT écrit Coefft 5</p> <p>UE MUT 2-3 1 oral 1 rapport</p> <p>UE MUT 2-4 1 CT écrit Coefft 4</p> <p>UE Off 2-2 1 CT écrit Coefft 3</p>	<p>UE MUT 2-1 1 CT écrit Coefft 2 1 CT écrit 0,8 / TP 0,2 Coefft 2</p> <p>UE MUT 2-2 1 CT écrit Coefft 2,5 1 CT écrit Coefft 0,5 1 CT écrit Coefft 2</p> <p>UE MUT 2-3 1 CT</p> <p>UE MUT 2-4 1 CT écrit Coefft 2 1 CT écrit Coefft 1 1 CT écrit Coefft 1</p> <p>UE Off 2-2 1 CT écrit Coefft 6 1 CT Oral Coefft 2,5 1 CT écrit Coefft 1,25 1 CT oral Coefft 0,75</p>
<p>M1 S2 Internat UE spécifique</p> <p>Modifications nature de l'épreuve, des coefficients, et des ECTS</p>	<p>UE spécifique en M1S1</p> <p>UE MUT 2-1 4 ECTS 1CT écrit 0,8/TP 0,2 Coefft 4</p> <p>UE MUT 2-2 5 ECTS 1CT écrit Coefft 5</p> <p>UE MUT 2-3 2 ECTS</p> <p>UE MUT 2-4 Coefft 4 1 CT écrit</p> <p>UE Int 2-1 7 ECTS</p> <p>UE Int 2-2 2 ECTS stage, projet professionnel</p> <p>session 1 et 2 : compensation entre UE, sauf PPFH, à condition moyenne UE égale ou supérieure à 8/20</p>	<p>Intégration UE spécifique dans UE Mut 2-4 (méthodologie conseil officinal), UE Int 2-1 (bibliographie-analyses articles, anglais)</p> <p>UE MUT 2-1 5 ECTS 1 CT écrit coefft 2 1 CT écrit 0,8 / TP 0,2 Coefft 2</p> <p>UE MUT 2-2 6 ECTS 1 CT écrit Coefft 3 1 CT écrit Coefft 1,5 1 CT écrit Coefft 1,5</p> <p>UE MUT 2-3 3 ECTS</p> <p>UEMUT 2-4 Coefft 2 1 CT écrit Coefft 1 1 CT écrit Coefft 1</p> <p>UE Int 2-1 9 ECTS</p> <p>UE Int 2-2 0 ECTS Validé</p> <p>Session 1 et 2 : compensation entre UE, sauf PPFH et UE INT 2-2, à condition moyenne UE égale ou supérieure à 8/20</p>

<p>M1 S2 Industrie UE spécifique</p> <p>Modifications des UE, nature de l'épreuve, et des coefficients</p>	<p>UE spécifique en M1S1</p> <p>UE IND 2-1 (R&D médicament) UE IND 2-2 (Fabrication médicament) UE IND 2-3 (acteurs des entreprises du médicament) 1 CT écrit UE IND 2-4 (PEA)</p> <p>En session 1 et session 2: compensation uniquement entre les UE IND 2-1, 2-2 et 2-3 sous réserve que les notes soient supérieures à 8/20</p>	<p>Intégration UE spécifique dans UE Ind 2-1 et UE Ind 2-2</p> <p>UE IND 2-1 (R&D médicament) UE IND 2-2 (acteurs des entreprises du médicament) 1 CT écrit Coefft 4,5 1 CC Coefft 1,5 UE IND 2-3 (PEA) UE IND 2-4 (Fabrication médicament)</p> <p>En session 1 et session 2: compensation uniquement entre les UE IND 2-1, 2-2 et 2-4 sous réserve que les notes soient supérieures à 8/20</p>
<p>M1 S2 Recherche Intégration UE spécifique</p> <p>Modifications nature de l'épreuve</p>	<p>UE spécifique en M1S1</p> <p>UE RECH 2-2 (acteurs des entreprises du médicament) 1 CT écrit</p>	<p>Intégration UE spécifique dans UE RECH 2-2 (anglais) et UE RECH 2-3</p> <p>UE RECH 2-2 (acteurs des entreprises du médicament) 1 CT écrit Coefft 5 1 CC Coefft 2</p>
<p>Compensation</p> <p>Session 2</p>	<p>2nde session : conservation de la meilleure note d'UE</p>	<p>2nde session : non conservation de la meilleure note d'UE</p> <p>Epreuve à l'écrit ou à l'oral en fonction du nombre d'étudiants</p>

■ Avis et remarques éventuelles du CEVU :

FICHE de modifications de contrôle de connaissances

- UFR/Département : UFR SPIS, Département Pharmacie
- Avis favorable du Conseil d'UFR du 4 septembre 2014
- Passage au CEVU du : 22 septembre 2014
- Rentrée universitaire: 2014-2015

Formation concernée :

- 2^{ème} année du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques

Nature de la modification (cocher la case)

Changement de coefficient	X
Changement de volume horaire	<input type="checkbox"/>
Modification de répartition des UE dans les enseignements	<input type="checkbox"/>
Changement d'ECTS	<input type="checkbox"/>
Modification/création d'UEL dans le cycle L	<input type="checkbox"/>
Changement de nature de l'épreuve (oral/écrit, CC et ET....)	x
Mise en place de parcours	<input type="checkbox"/>
Création d'UE	<input type="checkbox"/>


Détail de la modification à compléter en dessous selon l'item

ITEM	2013/2014	2014/2015
M2S2 Officine Changement nature d'épreuve	UE Off 3-3 1 CC oral Coefft 4	UE Off 3-3 1 CT oral Coefft 3 1 CT oral Coefft 1
M2S2 Industrie Changement nom des UE	UE IND 3-1 Développement et production des produits de santé UE IND 3-2 Acteurs des entreprises du médicament	UE IND 3-1 Fabrication du médicament, distribution et dispensation UE IND 3-2 Enregistrement et économie du médicament et autres produits de santé
M2S2 Recherche Changement nom des UE, ECTS, coefficients	UE RECH 3-1 Acteurs des entreprises du médicament UE RECH 3-2 6 ECTS Projet recherche coefft 6	UE RECH 3-1 Enregistrement et économie du médicament et autres produits de santé UE RECH 3-2 10 ECTS Projet recherche Coefft 10

	UE RECH 3-3 17 ECTS Stage laboratoire recherche coefft 17	UE RECH 3-3 13 ECTS Stage laboratoire recherche coefft 13
Compensation	2 ^{nde} session : conservation de la meilleure note d'UE	2 ^{nde} session : non conservation de la meilleure note d'UE
Session 2		Epreuve à l'écrit ou à l'oral en fonction du nombre d'étudiants

■ Avis et remarques éventuelles du CEVU :

FICHE de modifications de contr le de connaissances

- UFR/D partement : UFR SPIS, D partement Pharmacie
 - Avis favorable du Conseil d'UFR du 4 septembre 2014
 - Passage au CEVU du : 22 septembre 2014
- Rentr e universitaire: 2014-2015

Formation concern e :

- 2^{ me} ann e du dipl me de formation g n rale en sciences pharmaceutiques

Nature de la modification (cocher la case)

Changement de coefficient	X
Changement de volume horaire	<input type="checkbox"/>
Modification de r�partition des UE dans les enseignements	X
Changement d'ECTS	X
Modification/cr�ation d'UEL dans le cycle L	<input type="checkbox"/>
Changement de nature de l'�preuve (oral/�crit, CC et ET....)	<input type="checkbox"/>
Mise en place de parcours	<input type="checkbox"/>
Cr�ation d'UE	<input type="checkbox"/>


D tail de la modification   compl ter en dessous selon l'item

ITEM	2013/2014	2014/2015
Qualit� des produits de sant� Modifications r�partition des heures entre semestres	S3 9hCM S4 UE1 1,5hCM, 1,5hED, 6hTP	S3 10,5hCM, 1,5hED S4 UE3 6hTP
S3 Qualit� produits de sant�/cycle de vie m�dicaments Modification nature de l'�preuve	UE 1 CC �crit	UE1 CT �crit
S4 Qualit� produits de sant� Modification d'UE, d'ECTS	UE1 (sciences biologiques) 7 ECTS QPS : Coefft 1 UE3 (technologie pharmaceutique) 6 ECTS Formulation Coefft 4 Biopharmacie Coefft 2	UE1 (sciences biologiques) 6 ECTS UE3 (technologie pharmaceutique) 7 ECTS Formulation Coefft 4,5 Qualit� produits sant� Coefft 0,5 Biopharmacie Coefft 2
S3 UE optionnelle	Coefficient 3	Coefficient 2
S4 Communication orale	Coefficient 1 (coefficient de l'UE5 = 6)	Valid� sans coefficient (coefficient de l'UE5 = 5)

FICHE de modifications de contr le de connaissances

- UFR/D partement : UFR SPIS, D partement Pharmacie
 - Avis favorable du Conseil d'UFR du 4 septembre 2014
 - Passage au CEVU du : 22 septembre 2014
- Rentr e universitaire: 2014-2015

Formation concern e :

- 3^{ me} ann e du dipl me de formation g n rale en sciences pharmaceutiques

Nature de la modification (cocher la case)

Changement de coefficient	X
Changement de volume horaire	<input type="checkbox"/>
Modification de r�partition des UE dans les enseignements	x
Changement d'ECTS	<input type="checkbox"/>
Modification/cr�ation d'UEL dans le cycle L	<input type="checkbox"/>
Changement de nature de l'�preuve (oral/�crit, CC et ET....)	X
Mise en place de parcours	<input type="checkbox"/>
Cr�ation d'UE	<input type="checkbox"/>


D tail de la modification   compl ter en dessous selon l'item

ITEM	2013/2014	2014/2015
UE3 S5 Prise en charge douleur	CT �crit	CC 0,1 / CT �crit 0,9
UE5 S5 (5 ECTS)	UE Optionnelle (coefft 2) Langue vivante (coefft 1,5) Analyse critique documents (coefft 1,5)	UE Optionnelle (coefft 2) Langue vivante (coefft 1,5) Communication validation C2I (coefft 1)
UE6 S5 (5 ECTS)	Gestion (coefft 1,5) Communication (coefft 1) C2I (coefft 1) Syst�me sant� publique (coefft 2,5)	Gestion (coefft 1,5) Syst�me sant� publique (coefft 2,5) Analyse critique documents (coefft 1,5)

FICHE de modifications de contr le de connaissances

- UFR/D partement : UFR SPIS, D partement Pharmacie
 - Avis favorable du Conseil d'UFR du 4 septembre 2014
 - Passage au CEVU du : 22 septembre 2014
- Rentr e universitaire: 2014-2015

Formation concern e : M2 nanom decines

Nature de la modification (cocher la case)

Changement de coefficient	x
Changement de volume horaire	<input type="checkbox"/>
Modification de r�partition des UE dans les enseignements	<input type="checkbox"/>
Changement d'ECTS	x
Modification/cr�ation d'UEL dans le cycle L	<input type="checkbox"/>
Changement de nature de l'�preuve (oral/�crit, CC et ET....)	<input type="checkbox"/>
Mise en place de parcours	<input type="checkbox"/>
Cr�ation d'UE	x


D tail de la modification   compl ter en dessous selon l'item

ITEM	2013/2014	2014/2015
	UE3.C1 Ing�nierie de l'innovation 8 ECTS	Cr�ativit� et r�solution de probl�mes CC TD coefft 1 Mod�lisation des processus, analyse fonctionnelle, analyse de la valeur CC TD coefft 1 Propri�t� intellectuelle CT coefft 1 Gestion de projet, management R&D CT coefft 2 Management de projet collaboratif CC coefft 1 Anglais CC coefft 2

Compensation	<p>UEN1 conception et application 8 ECTS</p> <p>UEN2 caractérisation et contrôle 8 ECTS</p> <p>UEN3Projet tutoré 6 ECTS</p>	<p>UE3N1 Applications des nanomédecines environnement réglementaire associé 4 ECTS 1 CT écrit coefft 2,5 1 CC coefft 1,5</p> <p>UE3N2 Développement galénique 4 ECTS 1 CT écrit coefft 3 1 CC TP coefft 0,5 1 CC oral coefft 0,5</p> <p>UE3N3 Développement analytique 4ECTS 1 CT écrit Coefft 4</p> <p>UE3N4 Développement non-clinique et clinique 4 ECTS 1 CT écrit coefft 3,5 1 CC oral coefft 0,5</p> <p>UE3N5 projet d'innovation tutoré 6 ECTS 1 CT Oral coefft 3 1 rapport écrit coefft 3</p> <p>UE3N6 Projet professionnel validé</p>
	<p>UE4 Stage 30 ECTS 1 grille évaluation coefft 1 1 CT écrit coefft 1 1CT Oral coefft 1</p> <p>Pas de compensation entre UE à la 1^{ère} session, possible en 2^{nde} session si note d'UE égale ou supérieure à 8/20</p>	<p>UE4 Stage 30 ECTS 1 grille évaluation coefft 1 1 CT écrit coefft 2 1CT Oral coefft 2</p> <p>1^{ère} session ; compensation entre UE3N1 et UE3N4 si note d'UE égale ou supérieure à 8/20 CT Première session : écrit 2^{nde} session : compensation entre UE3N1 et UE3N4 sans seuil minimal CT Deuxième session : écrit ou oral selon nombre d'étudiants</p>

■ **Avis et remarques éventuelles du CEVU :**
 ■

FICHE de modifications de contr le de connaissances

- I UFR/D partement : UFR SPIS, D partement Pharmacie**
- I Avis favorable du Conseil d'UFR du 4 septembre 2014**
- I Passage au CEVU du : 22 septembre 2014**
- Rentr e universitaire: 2014-2015**

Formation concern e :

- I M2 P2AON (Polym res et principes actifs d'origine naturelle)**

I Nature de la modification (cocher la case)

Changement de coefficient	<input type="checkbox"/>
Changement de volume horaire	<input type="checkbox"/>
Modification de r�partition des UE dans les enseignements	<input type="checkbox"/>
Changement d'ECTS	<input type="checkbox"/>
Modification/cr�ation d'UEL dans le cycle L	<input type="checkbox"/>
Changement de nature de l'�preuve (oral/�crit, CC et ET....)	<input checked="" type="checkbox"/>
Mise en place de parcours	<input type="checkbox"/>
Cr�ation d'UE	<input type="checkbox"/>


D tail de la modification   compl ter en dessous selon l'item

ITEM	2013/2014	2014/2015
Changement d'�preuve pour l'UE 3-3	2 �preuves CT 1h	1 �preuve CT 2h
Session 2		Epreuve � l'�crit ou � l'oral en fonction du nombre d'�tudiants

I Avis et remarques  ventuelles du CEVU :

FICHE de modifications de contr le de connaissances

- UFR/D partement : UFR SPIS, D partement Pharmacie
 - Avis favorable du Conseil d'UFR du 4 septembre 2014
 - Passage au CEVU du : 22 septembre 2014
- Rentr e universitaire: 2014-2015

Formation concern�e :	
■ M2 VPO valorisation pratique officinale (3^{�me} cycle en sciences pharmaceutiques)	
■ Nature de la modification (cocher la case)	
Changement de coefficient	X
Changement de volume horaire	<input type="checkbox"/>
Modification de r�partition des UE dans les enseignements	<input type="checkbox"/>
Changement d'ECTS	X
Modification/cr�ation d'UEL dans le cycle L	<input type="checkbox"/>
Changement de nature de l'�preuve (oral/�crit, CC et ET....)	<input type="checkbox"/>
Mise en place de parcours	<input type="checkbox"/>
Cr�ation d'UE	<input type="checkbox"/>


D tail de la modification   compl ter en dessous selon l'item

ITEM	2013/2014	2014/2015
UE3-1 Pratique officinale	22 ECTS Coefft 11 Analyse prescriptions Coefft 1,5 Suivi officinal Coefft 4 CT Oral Coefft 1 CC Coefft 1 M�dication officinale Coefft 4,75 Nutrition Coefft 1 Dermopharmacie Coefft 1 Orthop�die Coefft 1 Phytoth�rapie Coefft 1 Hom�opathie Coefft 1 Mycologie Coefft 1 Conseil v�t�rinaire Coefft 1 Veille documentaire Coefft 0,25 Analyse pr�paration Coefft 0,5	20 ECTS Coefft 10 Analyse prescriptions Coefft 1,5 Suivi officinal Coefft 3,75 CT Oral Coefft 0,7 CC Coefft 0,3 M�dication officinale Coefft 4 Dermopharmacie Coefft 1 Phytoth�rapie Coefft 0,5 Hom�opathie Coefft 1 Mycologie Coefft 0,5 Conseil v�t�rinaire Coefft 1 Veille documentaire Coefft 0,25 Analyse pr�paration Coefft 0,5

FICHE de modifications de contrôle de connaissances

- UFR/Département : MEDECINE
- Passage à la CFVU du : 23 septembre 2014
- Rentrée universitaire: 2014 2015

**Avis favorable du Conseil d'UFR
du : 10 septembre 2014**

■ **Formation concernée** : 2^{ème} année des études médicales (D.F.G.S.M.2) – U.E. Reins et voies urinaires

■ **Nature de la modification (cocher la case)** modification des modalités de contrôle des connaissances

Changement de coefficient	<input type="checkbox"/>
Changement de volume horaire	<input type="checkbox"/>
Modification de répartition des UE dans les enseignements	<input type="checkbox"/>
Changement d'ECTS	<input type="checkbox"/>
Modification/création d'UEL dans le cycle L	<input type="checkbox"/>
Changement de nature de l'épreuve (oral/écrit, CC et ET...)	<input type="checkbox"/>
Mise en place de parcours	<input type="checkbox"/>
<i>Incidence financière oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></i> <i>(joindre un argumentaire)</i>	
Création d'UE	<input type="checkbox"/>



Détail de la modification à compléter en dessous selon l'item

ITEM	2013/2014	2014/2015
U.E. Reins et voies urinaires	Epreuve de 1h30 comportant 4 questions rédactionnelles : Note /40	3 questions rédactionnelles et 5 QCMs Chaque question rédactionnelle sur 5 points ; les QCMs sur 5 points; total sur 20 points (reporté sur 40 points). (MCC identiques en session 1 et session 2)

■ **Avis et remarques éventuelles de la CFVU :**

FICHE de modifications de contr le de connaissances
Avis favorable du Conseil d'UFR du 18 septembre 2014

- **UFR/D partements :** Facult  de droit, d' conomie et de gestion
- **Passage au CEVU du :** 22 septembre 2014
- **Rentr e universitaire:** 2014 2015

Formation concern e : Licence professionnelle Charg  de Client le « Particuliers » (formation en alternance)
Nature de la modification (cocher la case)

Changement de coefficient	<input type="checkbox"/>
Changement de volume horaire	<input checked="" type="checkbox"/>
Modification de r�partition des UE dans les enseignements	<input type="checkbox"/>
Changement d'ECTS	
Modification/cr�ation d'UEL dans le cycle L	<input checked="" type="checkbox"/>
Changement de nature de l'�preuve (oral/�crit, CC et ET....)	
Mise en place de parcours	<input type="checkbox"/>
<i>Incidence financi�re oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/></i> <i>(joindre un argumentaire)</i>	
Cr�ation d'UE	<input type="checkbox"/>


D tail de la modification   compl ter en dessous selon l'item

ITEM	2013/2014	2014/2015
Modification de volume horaire	<u>Unit� 2</u> Assurance des personnes : 21h Assurance des biens : 14h Assurance vie : 14h (financ� par CFPB) – non �valu�e	<u>Unit� 2</u> Assurance des personnes : 14h Assurance des biens : 7h Assurance vie : 35h (financ� par CFPB) – non �valu�e
Unit� 3 : Ajout d'une mati�re		Intitul� de la mati�re : Les incivilit�s – 10h30 (financ� par CFPB) - non �valu�e
Unit� 3 : modification de volume horaire	Approche bancaire de l'acte de vente – 28h	Approche bancaire de l'acte de vente – 21h
Unit� 4 : modification de volume horaire	Approche globale – 21h	Approche globale – 14h
Unit� 6 : changement d'ECTS	Unit� 6 : 3 ECTS	Unit� 6 : 5 ECTS

Avis et remarques  ventuelles du CEVU :

LICENCE Professionnelle Chargé de Clientèle "Particuliers" : LP CCP

V.D.I : DLPCC2
V.E.T : DLPCC

enseignement payés par l'UA

enseignement payés par CFPB

Intitulé de l'U.E.	Codes Apogée		Enseignants	Nb d'heures	Total H	Nb d'ECTS	Coef	Évaluation
SEMESTRE 1								
	Élémt péda.	Épreuves		CM	TD			
Unité 1UEF1 ENVIRONNEMENT BANCAIRE 160 h						10		
Environnement juridique et fiscal								
Droit civil et commercial	13CPDTCI	13CPDTCIE	BRASSART Christine (v)	16			1	Exam (écrit)
Droit bancaire	13CPDTBA	13CPDTBAE	MARTIN André (v)	25			2	cc (écrit ou oral)
Principes fondamentaux de la fiscalité des particuliers	13CPPRIN	13CPPRINE	CADEAU Yohann (v)	21			2	cc (écrit ou oral)
Acteur du système bancaire								
Economie générale (micro, macro)	13CPECON	13CPECONE	NZE-OBAME Herell	21			2	Exam (écrit)
Système monétaire et financier	13CPMONE	13CPMONEE	Séjourné Bruno	21			2	Exam (écrit)
Firme bancaire : notion de comptabilité bancaire	13CPFIRM	13CPFIRME	Sébastien ROCHER	14			1	Exam (écrit)
Unité 2 UEF2 PRATIQUE DE L'ACTIVITE BANCAIRE 147 h (CFPB)						8		
Produits aux particuliers								
Clients et compte de dépôt : JA1 et JA2	13CPLIE	13CPLIEE	RIVEREAU Emilie	14		1,5	1,5	Exam (écrit)
Produits bancaires et non bancaires d'épargne								
JA1 et JA2	13CPBANC	13CPBANCE	VERRIER Freddy	14		1,5	1,5	Exam (écrit)
Prévention et gestion des risques								
Prévention et gestion des risques JA1 et JA2	13CPPREV	13CPPREVE	PROPETTO Fabrice	14		1,5	1,5	Exam (écrit)
Activité assurance								
Assurance des personnes : JA1 et JA2 - 14 heures	13CPPERS	13CPPERSE	GANDON Stéphane	14		2	2	Exam (écrit)
Assurance des biens : JA1 - 7 heures	13CPBIEN	13CPBIENE	GANDON Stéphane	7		1,5	1,5	Exam (écrit)
Assurance vie - 35 heures			GANDON Stéphane	35				non évaluée
Unité 3 UEF3 OUTILS BANCAIRES 122 h						6		
Optimisation du comportement commercial								
Intégration dans l'équipe de travail : JA	13CPEQUI	13CPEQUIC	BOISSON David	7		1	1	CC
Approche bancaire de l'acte de vente : JA1, JA2, JA3, JA4	13CPVENT	13CPVENTE	SCHALL Alain	21		2	2	Exam (oral)
Communication professionnelle								
Techniques de communication : JA1	13CPCOMM	13CPCOMMC	HERNANDEZ François	10		1	1	CC (écrit ou oral)
Tarifcation : JA	13CPTARI	13CPTARIE	AUDEBERT Serge	7		1	1	Exam (écrit)
Les incivilités				10h30				non évaluée
Communication professionnelle								Exam (écrit)
Marketing bancaire : JA1 et JA1bis	13CPMARK	13CPMARKE	BOISSON David	14		1	1	
TOTAL SEMESTRE				118	157			
SEMESTRE 2								
Unité 4						19		
Environnement financier et risques								
Marchés de capitaux	13CPCAPI	13CPCAPIE	POP Diana	14		2	2	Exam (écrit)
Environnement international	13CPENVI	13CPENVIE	CAILLEAU Thierry	14		2	2	Exam (écrit)
Gestion financière et risques	13CPGEST	13CPGESTE	Séjourné Bruno	14		2	2	Exam (écrit)
Produits aux particuliers								
Crédits aux particuliers : JA1, JA2 et JA3	13CPCRED	13CPCREDE		21		2	2	Exam (écrit)
Approche patrimoniale								
Gestion et développement du portefeuille client : JA1 et JA2	13CPPORT	13CPPORTE	BOISSON David	14		1	1	Exam (écrit)
Transmission du patrimoine à titre gratuit : JA1 et JA2	13CPTRAN	13CPTRANE	THERMEA Fabrice	14		1	1	Exam (écrit)
Approche globale : JA1 et JA2	13CPGLOB	13CPGLOBE	THERMEA Fabrice	14		1	1	Exam (écrit)
Produits financiers								
Valeurs mobilières et techniques boursières : JA1, JA2 et JA3	13CPVALE	13CPVALEE	GUITTET Christophe	21		2	2	Exam (écrit)
Optimisation du comportement commercial								
Approche bancaire de la négociation commerciale : JA1 et JA2	13CPNEGO	13CPNEGOC	GUIHENEUC Jean-François	14		1,5	1,5	Exam (écrit)
Anglais Bancaire et financier	13CPANGL	13CPANGLC		14		1,5	1,5	CC (écrit ou oral)
Mathématiques financières	13CPMATH	13CPMATHC		14		1,5	1,5	CC (dossier)
Informatique	13CPINFO	13CPINFOC		14		1,5	1,5	CC (dossier)
Unité 5						12		
Rapport d'activité et projet tuteuré 126h	13CPTUTO	13CPTUTOC	M. POISSON (56h) (CFPB))+ Faculté (70h) :			12		CC
Unité 6						5		
Travaux d'étude et de recherche 110h	13CPWETU	13CPWETUC				3		CC
TOTAL SEMESTRE				42	140			

enseignants faculté

FICHE de modifications de contrôle de connaissances

Avis favorable du Conseil d'UFR du 18 septembre 2014

UFR/Département : Faculté de droit, d'économie et de gestion

Passage au CEVU du : 22 septembre 2014

Rentrée universitaire: 2014-2015

Formation concernée : M1 Stratégies et ingénierie économique

Nature de la modification (cocher la case)

Changement de coefficient	<input type="checkbox"/>
Changement de volume horaire	<input type="checkbox"/>
Modification de répartition des UE dans les enseignements	<input checked="" type="checkbox"/>
Changement d'ECTS	<input type="checkbox"/>
Modification/création d'UEL dans le cycle L	<input type="checkbox"/>
Changement de nature de l'épreuve (oral/écrit, CC et ET...)	<input type="checkbox"/>
Mise en place de parcours	<input type="checkbox"/>
<i>Incidence financière</i> oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> <i>(joindre un argumentaire)</i>	
Création d'UE	<input type="checkbox"/>



Détail de la modification à compléter en dessous selon l'item

ITEM	2013/2014	2014/2015
Semestre 2 Eclatement de l'unité 2 – Tronc commun, sans modification des ECTS et des modalités d'évaluation.	Unité 2 – Tronc commun Economie internationale Travail et mobilité Economie industrielle Anglais2 Création et développement de site web Projet professionnel Personnel (stage ou mémoire)	Unité 2- Tronc commun Unité 2-1 (13 ECTS) Economie internationale Travail et mobilité Economie industrielle Anglais2 Création et développement de site web Unité 2-2 (3 ECTS) Projet professionnel Personnel (stage ou mémoire)

Avis et remarques éventuelles du CEVU :

**MASTER 1 STRATEGIES ET
INGENIERIE ECONOMIQUES**

M1 SIE

VDI: 1MASTIE24

VET: 1M1SIE (parcours Intelligence éco IESC)

1M1SCD (parcours CDETC)

1M1IEF (parcours Ingénierie éco et fin ING)

ELP: 14S1S18 et 14S1S28

Année universitaire : 2014 -2015

Responsable : Philippe LE GALL

Changements en rouge

Matières mutualisées à intégrer dans l'EDT en amont

SEMESTRE 1 ()								
Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	CODE APOGEE (éléments)	CODE APOGEE (épreuves)	Nb d'heures encadrées par mode pédagogique		ENSEIGNANTS (des changements auront lieu)	Nb d'ECTS	Coef	Évaluation
			CM	TD				
Unité 1 Tronc commun	91		54	37		11	11	
Economie publique	14SICOP	14SIECOPE	18		Olivier KOUNBA	3	3	EXAM
Epistémologie et méthodologie économiques (dont 12h CM mutualisés avec M1 NEEF)	14SIEPI	14SIEPIE	30		Philippe LE GALL - Michèle FAVREAU-	4	4	EXAM
Techniques d'enquête	14SITE	14SITEC	6	12	Muriel TRAVERS-APPÉRÉ	2	2	CC
Anglais 1	14SIANG1	14SIANG1C	15		Isabelle MÉNARD	2	2	CC
Projet Professionnel Personnalisé (préparation)	14SIPPP1	/		10	Philippe LE GALL	/	/	/
Spécialisation (1 UEC à choisir)								
Unité 1a Parcours Chargé de Développement Entreprises - Territoires - Culture (CDETC)	136		108	28		19	19	
Economie de la culture (+IESC + GEO + ESTHUA)	14SIECUC	14SIECUC	18		Dominique SAGOT-DUVAUROUX	3	3	EXAM
Economie sociale et solidaire (+IESC + GEO)	14SIESSC	14SIESSCE	18		Isabelle LEROUX-RIGAMONTI	3	3	EXAM
Aménagement des territoires+ GEO (cours UFR Lettres, exam en janvier)	14SIAMT	14SIAMTE		4(10)	Stéphane LEROY	3	3	EXAM
Gestion de projet (+IESC)	14SIGPRO	14SIGPROC	18		Monique BLIN-PIROTAIS	2	2	CC
Marketing (+IESC)	14SIMARK	14SIMARKE	18		Sandra CAMUS	2	2	EXAM
Stratégies compétitives (+IESC)	14SISTRAC	14SISTRCE	18		Camille BAULANT	3	3	EXAM
Economics of knowledge and information (+ parcours IESC)	14SIEKI	14SIEKIE	18		David CAYLA	3	3	EXAM
Unité 1b Parcours Intelligence Economique (IESC)	136		108	28		19	17	
Méthodes de l'intelligence économique	14SIMI	14SIMIE	18	10	Camille BAULANT 6h CM et 3h TD Damien DEROUET 6h CM et 7h TD Guillaume Sylvestre 6h CM	5	3	EXAM
Stratégies compétitives (+CDETC)	14SISTRAC	14SISTRCE	18		Camille BAULANT	3	3	EXAM
Economics of knowledge and information (+ parcours CDETC)	14SIEKI	14SIEKIE	18		David CAYLA	3	3	EXAM
Gestion de projet (+CDETC)	14SIGPRO	14SIGPROC	18		Monique BLIN-PIROTAIS	2	2	CC
Marketing (+CDETC)	14SIMARK	14SIMARKE	18		Sandra CAMUS	2	2	EXAM
Choix de deux cours parmi les trois suivants :								
Micro-crédit TELUQ			18 ?		TELUQ - Cours à distance	2	2	EXAM
Economie de la culture (+CDETC + GEO + ESTHUA)	14SIECUI	14SIECUIE	18		Dominique SAGOT-DUVAUROUX	2	2	EXAM
Economie sociale et solidaire (+CDETC + GEO)	14SIESSC	14SIESSCE	18		Isabelle LEROUX-RIGAMONTI	2	2	EXAM
Unité 1c Parcours Ingénierie Economique et Financière (ING)	155		87	68		19	24	
Comportements économiques des agents	14SICEA	14SICEAE 14SICEAC	24	16	Christophe DANIEL (15h CM + 12h TD) Serge BLONDEL (9h CM + 4h TD)	4	4	EXAM
Théorie des choix de portefeuille (+ M1 BFA)	14SITCP	14SITCPE 14SITCPC	18		Diana POP Mouhamad KOUZEZ	4	2	EXAM CC
Economie de la décision	14SIEDE	14SIEDEE	18		Gildas APPÉRÉ 9h CM Emmanuel KEMEL 9h CM	3	3	EXAM
Econométrie des données transversales	14SIEDT	14SIEDTE 14SIEDTC	12	20	Maria (Masha) PAUTREL	4	2	EXAM CC
Data Mining	14SIDM	14SIDME 14SIDMC	15	20	Christophe DANIEL	4	2	EXAM CC
TOTAL SEMESTRE 1						30		
SEMESTRE 2 ()								
Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	CODE APOGEE (éléments)	CODE APOGEE (épreuves)	Nb d'heures encadrées par mode pédagogique		ENSEIGNANTS (des changements auront lieu)	Nb d'ECTS	Coef	Évaluation
			CM	TD				
Unité 2 Tronc commun	84		54	30		16	15	
Economie internationale	14SIEI	14SIEIE	18		Thierry CAILLEAU	3	3	EXAM
Travail et mobilité	14SITRMO	14SITRMOE	18		Michèle FAVREAU	3	3	EXAM
Economie industrielle	14SIECOI	14SIECOIE	18		Maria (Masha) PAUTREL	3	3	EXAM
Création et développement de site WEB	14SIWEB	14SIWEBC	15		François HERNANDEZ	2	1	CC
Anglais 2	14SIANG2	14SIANG2C	15		Isabelle MÉNARD	2	2	CC
Projet Professionnel Personnalisé (stage ou mémoire)	14SIPPP2	14SIPPP2C			Philippe LE GALL	3	3	CC
Spécialisation : 1 UEC à choisir								
Unité 2 a Parcours Chargé de Développement Entreprises et Territoires (CDETC)	79		54	25		14	14	
Economie géographique (+ IESC + GEO) (n'est plus mutualisé avec ING)	14SIEGEC	14SIEGECE	18		Isabelle LEROUX-RIGAMONTI	3	3	EXAM
Economie des industries culturelles et des médias (+IESC + GEO + ESTHUA)	14SILCMC	14SILCMCE	18		Dominique SAGOT-DUVAUROUX	3	3	EXAM
Développement durable et territoire (+IESC + GEO)	14SIDDT	14SIDDTCE	18		Isabelle LEROUX-RIGAMONTI	3	3	EXAM
Mise en image des données	14SIMID	14SIMIDC	15		Emmanuelle GANGLOFF et Valentin GRIMAU	2	2	CC
Mission professionnelle territoire ou culture	14SIMPTC	14SIMPTCC	10		Isabelle LEROUX-RIGAMONTI (5h) Dominique SAGOT-DUVAUROUX (5h)	3	3	CC
Unité 2b Parcours Intelligence Economique (IESC)	118		108	10		14	14	
Les pratiques de l'intelligence économique	14SIPI	14SIPIE 14SIIPC	18	10	Dominique MUSSEAU 12h CM et 5h TD Damien DEROUET 6h CM Guillaume SYLVESTRE 6h CM	4	2	EXAM Oral CC
Economie expérimentale (+ ING)			18		Serge Blondel	2	2	EXAM
Advanced macroeconomics (+ING)	14SIADMF	14SIADMFE	18		Guido HÜLSMANN	2	2	EXAM
Mouvements internationaux de capitaux(+ M1 BFA + ING)	14SIMIC	14SIMICE	18			2	2	EXAM
Deux cours à choisir parmi les quatre proposés micro-finance TELUQ			18 ?		TELUQ - Cours à distance	2	2	Exam
Economie géographique (CDETC + GEO)	14SIEGEL	14SIEGELI	18		Isabelle LEROUX-RIGAMONTI	2	2	EXAM
Economie des industries culturelles et des médias (+CDETC + GEO + ESTHUA)	14SILCMI	14SILCMIE	18		Dominique SAGOT-DUVAUROUX	2	2	EXAM
Développement durable et territoire (+CDETC + GEO)	14SIDDTI	14SIDDTIE	18		Isabelle LEROUX-RIGAMONTI	2	2	EXAM
Unité 2 c Parcours Ingénierie Economique et Financière (ING)	104		84	20		14	17	
Advanced macroeconomics (+IESC)	14SIADMF	14SIADMFE	18		Guido HÜLSMANN	3	3	EXAM
Economie expérimentale (+ IESC)			18		Serge Blondel	2	2	EXAM
Econométrie des séries temporelles	14SIEST	14SIESTE 14SIESTC	12	20	Philippe COMPAIRE	4	2	EXAM CC
Circuits de financement (+ M1 BFA)	14SICFI	14SICFIE	18		Herell NZE OBAME	3	3	EXAM
Mouvements internationaux de capitaux (+ M1 BFA + IESC)	14SIMIC	14SIMICE	18			2	3	EXAM
TOTAL SEMESTRE 2						30		
TOTAL Master 1						60		

FICHE de modifications de contrôle de connaissances

Avis favorable du Conseil d'UFR du 18 septembre 2014

UFR/Département : Faculté de droit, d'économie et de gestion

Passage au CEVU du : 22 septembre 2014

Rentrée universitaire: 2014-2015

Formation concernée : M2 DROIT DES INTERVENTIONS PUBLIQUES

Nature de la modification (cocher la case)

Changement de coefficient	<input type="checkbox"/>
Changement de volume horaire	<input type="checkbox"/>
Modification de répartition des UE dans les enseignements	<input type="checkbox"/>
Changement d'ECTS	<input type="checkbox"/>
Modification/création d'UEL dans le cycle L	<input type="checkbox"/>
Changement de nature de l'épreuve (oral/écrit, CC et ET....)	<input checked="" type="checkbox"/>
Mise en place de parcours	<input type="checkbox"/>
<i>Incidence financière</i> oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> <i>(joindre un argumentaire)</i>	
Création d'UE	<input type="checkbox"/>



Détail de la modification à compléter en dessous selon l'item

ITEM	2013/2014	2014/2015
S1 Unité 4- les enjeux juridique des services publics territoriaux Ajout de contrôle continu	SPA et SPIC Services publics et concurrence : examen (écrit commun aux deux matières)	SPA et SPIC Services publics et concurrence : examen (écrit commun aux deux matières + contrôles continus pour SPA et SPIC services publics et concurrence
S1 Unité 5- les enjeux pratiques des services publics territoriaux Ajout de contrôle continu	Droit et pratique des contrats des collectivités territoriales Examen écrit	Droit et pratique des contrats des collectivités territoriales Examen écrit + contrôle continu

Avis et remarques éventuelles du CEVU :

FICHE de modifications de contrôle de connaissances

- UFR/Département : LEA
- Avis favorable du Conseil d'UFR du 3 septembre 2014
- Passage au CEVU du :
- Rentrée universitaire: 2014/2015

■ Formation concernée : L1 LEA

■ Nature de la modification (cocher la case)

Changement de coefficient	<input type="checkbox"/>
Changement de volume horaire	<input type="checkbox"/>
Modification de répartition des UE dans les enseignements	<input type="checkbox"/>
Changement d'ECTS	<input type="checkbox"/>
Modification/création d'UEL dans le cycle L	<input type="checkbox"/>
Changement de nature de l'épreuve (oral/écrit, CC et ET...)	<input type="checkbox"/>
Mise en place de parcours	<input type="checkbox"/>
Création d'UE	<input type="checkbox"/>



Détail de la modification à compléter en dessous selon l'item

ITEM	2013/2014	2014/2015
L1 UEF 21 & UEF 22	<p>Pour les DA et à la deuxième session :</p> <p>Un écrit de 2 heures regroupant les 2 matières</p>	<p>Pour les DA et à la deuxième session :</p> <p>Un écrit d'une heure pour la traduction. Un écrit d'une heure pour la géographie économique</p>

Avis et remarques de la DEVE : Toute demande de modification concernant un changement d'unité, de matière ou d'ECTS doit être validée au CFVU de juin compte tenu du démarrage des IP le 15/07.

■ Avis et remarques éventuelles du CEVU :


FICHE de modifications de contrôle de connaissances

I UFR/Département : Lettres, Langues et Sciences Humaines, LEA
Avis favorable du Conseil d'UFR du 26 juin 2014
Passage au CEVU du :
Rentrée universitaire: 2014

Formation concernée : L3 LEA (Langues étrangères appliquées) – Marketing (UEP 3 dans le livret pédagogique L3 LEA - Semestre 5)

Nature de la modification (cocher la case)

Changement de coefficient	<input type="checkbox"/>
Changement de volume horaire	<input type="checkbox"/>
Modification de répartition des UE dans les enseignements	<input type="checkbox"/>
Changement d'ECTS	<input type="checkbox"/>
Modification/création d'UEL dans le cycle L	<input type="checkbox"/>
Changement de nature de l'épreuve (oral/écrit, CC et ET....)	<input type="checkbox"/>
Mise en place de parcours	<input type="checkbox"/>
Création d'UE	<input type="checkbox"/>

 **Détail de la modification à compléter en dessous selon l'item**


ITEM	2013/2014	2014/2015
UEP3 – Semestre 5		
EC Marketing	<u>1ère session (régime ordinaire)</u>	<u>1ère session (régime ordinaire)</u>
EC Finance	Contrôle continu	Contrôle continu
	<u>1ère session (DA) + 2ème session</u>	<u>1ère session (DA) + 2ème session</u>
	1 écrit de 2 heures regroupant les deux EC	1 écrit 1h30 en marketing 1 écrit 1h30 en finance

Avis et remarques de la DEVE : **Toute demande de modification concernant un changement d'unité, de matière ou d'ECTS doit être validée au CFVU de juin compte tenu du démarrage des IP le 15/07.**

I Avis et remarques éventuelles du CEVU :


FICHE de modifications de contrôle de connaissances

- UFR/Département : Lettres
- Avis favorable du Conseil d'UFR du 3 septembre 2014
- Passage au CEVU du :
- Rentrée universitaire: 2014 2015

■ Formation concernée : Licence 3 ^e année, spé. Lettres modernes et classiques		
■ Nature de la modification (cocher la case)		
Changement de coefficient	X	
Changement de volume horaire	<input type="checkbox"/>	
Modification de répartition des UE dans les enseignements	<input type="checkbox"/>	
Changement d'ECTS	<input type="checkbox"/>	
Modification/création d'UEL dans le cycle L	<input type="checkbox"/>	
Changement de nature de l'épreuve (oral/écrit, CC et ET....)	<input type="checkbox"/>	
Mise en place de parcours	<input type="checkbox"/>	
Incidence financière oui <input type="checkbox"/> non X (joindre un argumentaire)		
Création d'UE	<input type="checkbox"/>	
 Pour répondre à la nécessité de transformer en chiffres entiers tous les ECTS comportant des décimales, l' UEP 3 de la 3 ^e année de Licence (semestre 5), divisée en quatre éléments, doit passer de 6 à 8 ECTS. En conséquence, le nombre d'ECTS doit être réduit de 12 à 10 dans l' UEF 52 . La modification porte sur les deux blocs d'éléments de renforcement en Lettres modernes ou Lettres classiques inclus dans cette UEF, qui passent chacun de 7 à 5 ECTS. Le bloc d'éléments communs aux deux spécialités reste à 5 ECTS.		
ITEM	2013/2014	2014/2015
UEP 3 (L3, S5)	6 ECTS	8 ECTS
UEF 52 (L3, S5) :	12 ECTS	10 ECTS
Renforcement Lettres modernes	7 ECTS	5 ECTS
RLM Littérature comparée	4 ECTS	3 ECTS
RLM Histoire de la langue	3 ECTS	2 ECTS
Renforcement Lettres classiques	7 ECTS	5 ECTS
RLA Latin	2 ECTS	1 ECTS
RLA Grec	5 ECTS	4 ECTS

- Avis et remarques de la DEVE :
- Avis et remarques éventuelles du CEVU :

- UFR/Département : psychologie
- Avis favorable du Conseil d'UFR du
- Passage au CEVU du :
- Rentrée universitaire: 2014-2015

■ Formation concernée : master 1 de psychologie		
■ Nature de la modification (cocher la case)		
Changement de coefficient		<input type="checkbox"/>
Changement de volume horaire		<input type="checkbox"/>
Modification de répartition des UE dans les enseignements		<input type="checkbox"/>
Changement d'ECTS		<input type="checkbox"/>
Modification/création d'UEL dans le cycle L		<input type="checkbox"/>
Changement de nature de l'épreuve (oral/écrit, CC et ET....)		<input type="checkbox"/>
Mise en place de parcours		<input type="checkbox"/>
Incidence financière oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (joindre un argumentaire)		
Création d'UE		<input type="checkbox"/>
 Détail de la modification à compléter en dessous selon l'item		
ITEM	2013/2014	2014/2015
UEF2 Méthodologie de spécialisation	Coefficient 2	Coefficient 1
UEF2 Méthodologique de spécialisation	psychologie clinique sociale	psychologie sociale et clinique sociale
UEF3 outil 1 conduite de projet (recherche, institution)	validation par la présence	validation par la présence Pas de DA possible
UEF4 et UEF5		supprimer la deuxième session
UEF8	Mémoire	pas de DA possible
UEF 9	1 oral	pas de DA possible
UEF8 et UEF9	Rapport de stage	Pas de DA possible supprimer DA en deuxième session

■ Avis et remarques éventuelles du CEVU :

Le changement demandé concernant le changement de coefficient de l'UEF2 tient compte d'un ré-équilibre avec l'UF1. L'UEF 1 a un coefficient de 3 pour un total de 120 heures alors que l'UEF 2 a(vait) un coefficient 2 pour 48 heures. Passer à un coefficient 1 pour l'UEF2 paraît donc plus équilibré. Ce point a été discuté en réunion de département et a obtenu un avis favorable de toutes les filières. Il s'harmonise mieux également avec le rapport coefficient/heures des autres UE. Le changement d'intitulé pour une spécialité de l'UEF 2 a été fait à la demande de Sandrine Gaynard. Il est noté comme tel à l'UEF 1. c'est donc un souci de cohérence entre l'UEF 1 et L'UEF2 et **une nécessité pour le M2 sécurité routière dont**

secretariat.cfvu@contact.univ-angers.fr

16/10/2014

Modifications MCC à envoyer à la DEVE pour la CFVU de septembre

la discipline majeure est la psychologie sociale.

Les autres modifications demand es rel event de la logique. Pour l'UEF 3 outil 1, Conduite de projet, la validation se fait par la pr esence. Pour les DA, il est indiqu e que la validation se fait par la pr esence. C'est une contradiction. Il vaut mieux  crire qu'il n'y a pas de DA possible.

Un oral est organis e en session 2 pour ceux qui seraient donc d efillants en session 1.

Pour l'UEF 4,5 et 8,9 c'est la m eme chose.

FICHE de modifications de maquette

UFR/Département : Histoire Avis du Conseil d'UFR du 26 juin 2014
 Passage au CEVU du
 Rentrée universitaire: 2015

Formation concernée : Master Histoire et document spécialité Métiers des archives et des bibliothèques

Nature de la modification (cocher la case)

Changement de coefficient	<input type="checkbox"/>
Changement de volume horaire	<input type="checkbox"/>
Modification de répartition des UE dans les enseignements	<input type="checkbox"/>
Changement d'ECTS	<input type="checkbox"/>
Modification/création d'UEL dans le cycle L	<input type="checkbox"/>
Changement de nature de l'épreuve (oral/écrit, CC et ET...)	<input type="checkbox"/>
Mise en place de parcours	<input type="checkbox"/>
Incidence financière oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Création d'UE	<input type="checkbox"/>



Détail de la modification à compléter en dessous selon l'item

ITEM	2013/2014	2014/2015
UEF 1 Gestion et organisation des organismes publics et privés : changement d'intitulé d'un EC	EC Droit de la culture	EC Droit de la culture et modes de gestion des institutions culturelles
UEF 1 Gestion et organisation des organismes publics et privés : création d'un EC		EC Droit du numérique (12 h CM)
UEF 1 Gestion et organisation des organismes publics et privés : modification des coefficients et des ECTS	EC Communication Coefficient 2 / 2 ECTS	EC Communication Coefficient 1 / 1 ECTS EC Droit du numérique Coefficient 1 / 1 ECTS
UEF 2 Connaissance et gestion des systèmes d'information : changement d'intitulé et de volumes horaires de deux EC	EC SIGB (24h) TD) EC Système d'information documentaire (24h) TD)	EC Informatique fondamentale (12h) CM) EC Informatique appliquée aux bibliothèques (30 h) TD)

<p>UEF 2 Connaissance et gestion des systèmes d'information : évaluations, coefficients, ects des deux nouveaux EC</p>	<p>Ressources numériques : 24 h td Coefficient 2</p>	<p>EC Informatique fondamentale : CC, oral en sessions 2, coef. 1 ; 1 ects EC Informatique appliquée aux bibliothèques : ET écrit de 2 heures en sessions 1 et 2, coef. 3 ; 3 ects.</p>
<p>UEF 2 Connaissance et gestion des systèmes d'information: Baisse du volume horaire d'un ec, changement de coefficient</p>	<p>UE 4 EC Droit du livre 12h Td</p>	<p>Ressources numériques : 12 h td Coefficient : 1</p>
<p>UEF 3 Traitement du document en bibliothèque et UEF 4 Outils Un EC passe de l'UE 4 à l'UE 3 avec augmentation du volume horaire</p>	<p>EC Coopération 12h td</p>	<p>UE 3 EC droit du livre et des bibliothèques (18 h td) Coef. 1 ; 2 ects</p>
<p>UEF 3 suppression d'un ec</p>	<p>Ec Documentation 3 ects</p>	<p>Ec Documentation 2 ects</p>
<p>UEF 3 changement d'ects</p>	<p>UEF 4 : Outils</p>	<p>UEF 4 option 1 : gestion des bibliothèques et médiathèques, coef. 5 UEF 4 Option 2 : corpus numérique (commune avec l'UEF 9 de la spécialité archives), coef. 5 Ec : gestion des collections spécialisées 24 h TD, coef. 1, ects 1</p>
<p>UEF 4 Changement d'intitulé et création de deux options</p>	<p>EC Outils de la médiation (24 h Td)</p>	<p>EC Outils de la médiation (18 h Td)</p>
<p>UEF 4 Option 1 création d'un ec</p>	<p>Ec Méthodologie de l'animation EC Outils de la médiation</p>	<p>EC Méthodologie de l'animation et de la médiation. Coef. 2 ; 2 Ects</p>
<p>UEF 4 Option 1 Diminution du volume horaire d'un ec</p>	<p>EC Information électronique et numérique (24 CM et 6 TD) EC Archivistique (80 CM et 12 TD)</p>	<p>EC Approfondissement 54 TD (Commun avec la spécialité archives pour 24 H), coef. 2 ; ects. 3</p>
<p>UEF 4 Option 1 Fusion de deux ec</p>	<p>EC Information électronique et numérique (24 CM et 6 TD)</p>	<p>EC Edition numérique et encodage (24 CM) EC Création et gestion de corpus numériques (18 TD) EC Archivistique (80 CM)</p>
<p>UEF 4 Option 2 création et gestion des Corpus numériques Création d'un ec</p>	<p>EC Archivistique (80 CM et 12 TD)</p>	<p>EC Edition numérique et encodage, coefficient 2, 2 ECTS EC Création et gestion de corpus numériques (18 TD), coefficient 1, 1</p>
<p>UEF 5 Connaissance et gestion des systèmes d'information : division d'un EC en deux EC</p>	<p>EC Information électronique et numérique, coefficient 3, 3 ECTS</p>	<p>EC Edition numérique et encodage, coefficient 2, 2 ECTS EC Création et gestion de corpus numériques (18 TD), coefficient 1, 1</p>
<p>UEF 5 Connaissance et gestion des systèmes d'information : division d'un EC en deux EC : diminution du volume horaire</p>	<p>EC Information électronique et numérique, coefficient 3, 3 ECTS</p>	<p>EC Edition numérique et encodage, coefficient 2, 2 ECTS EC Création et gestion de corpus numériques (18 TD), coefficient 1, 1</p>
<p>UEF 5 Connaissance et gestion des systèmes d'information : modification des coefficients et des ECTS</p>	<p>EC Information électronique et numérique, coefficient 3, 3 ECTS</p>	<p>EC Edition numérique et encodage, coefficient 2, 2 ECTS EC Création et gestion de corpus numériques (18 TD), coefficient 1, 1</p>

UEF 7 Option Gestion des services : changement d'intitulé de l'UE	UEF 7 Gestion des services	ECTS UEF 7 Option Gestion des services et des documents d'activité
UEF 7 Option Gestion des services : changement d'intitulé d'un EC	EC Archivistique de spécialité	EC Approfondissement
UEF 8 Option Valorisation du patrimoine : changement d'intitulé d'un EC	EC Action culturelle appliquée	EC Approfondissement
UEF 9 Option Records management : changement d'intitulé de l'UE	UEF 9 Option Records management	UEF 9 Option Création et gestion des corpus numériques
UEF 9 Option Records management : changement d'intitulé d'un EC	EC Archivistique de spécialité	EC Approfondissement (24 heures TD, communes avec les bibliothèques)

- Avis et remarques de la DEVE : **Demande d'informations complémentaires**
- Avis et remarques éventuelles du CEVU :



Commission de la
formation et de la vie
universitaire
22 septembre 2014

Annexes

— Attestation universitaire EDU SIM

— Modification de diplôme Traumatismes
crâniens cérébraux

I CREATION DE L'ATTESTATION UNIVERSITAIRE EN « EDUCATION THERAPEUTIQUE PAR LA SIMULATION EN SANTE (EDU-SIM)»

I STRUCTURE DPC : POLE FORMATION CONTINUE EN SANTE : FACULTE DE MEDECINE ET FACULTE DE PHARMACIE D'ANGERS

I PILOTAGE DU PROJET : DR SEVERINE DUBOIS / PR REGIS COUTANT / PR SEBASTIEN FAURE

I EQUIPE PEDAGOGIQUE : COMITE PEDAGOGIQUE DE L'ATTESTATION UNIVERSITAIRE

THEMATIQUE : L'EDUCATION THERAPEUTIQUE

I 1 - CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME

1-1 Objectif du programme de DPC :

L'éducation thérapeutique doit permettre aux patients d'acquérir et de maintenir les capacités et les compétences nécessaires pour vivre de manière optimale leur vie avec leur maladie. Il s'agit par conséquent, d'un processus permanent, intégré dans les soins, et centré sur le patient (OMS, 1998).

Sous réserve qu'elle se déroule dans le cadre d'un programme structuré, l'ETP participe à l'amélioration de la santé du patient et à l'amélioration de sa qualité de vie et de celle de ses proches. Les finalités spécifiques de l'ETP sont l'acquisition et le maintien par le patient de compétences d'autosoins et la mobilisation ou l'acquisition de compétences d'adaptation (HAS, 2007).

La loi HPST de Juillet 2009 inscrit désormais l'activité ETP comme faisant partie intégrante du parcours de soin du patient et l'arrêté du 31 Mai 2013 modifiant l'arrêté du 2 Août 2010, précise les compétences requises pour dispenser l'éducation thérapeutique.

L'objectif principal de cette attestation universitaire est de permettre aux stagiaires d'acquérir ces compétences nécessaires à la pratique de l'éducation thérapeutique, à savoir :

- des compétences techniques
- des compétences relationnelles et pédagogiques
- des compétences organisationnelles

1-2 Cadre

Point 04 - Enseignement

Cette Attestation Universitaire constitue un programme de DPC qui se place dans la droite ligne des orientations nationales du développement professionnel continu des professionnels de santé (arrêté du 26 Février 2013). Ce programme répond aux orientations suivantes :

- **Orientation 6 : Contribuer à la formation professionnelle continue** définie à l'article 6311-1 du Code du Travail : l'adaptation et le développement des compétences des salariés définies à l'article L.6313-3 du Code du Travail.
- **Orientation 2 : Contribuer à l'amélioration de la relation entre professionnels de santé et patients** : formation à l'éducation thérapeutique (permettre aux patients atteints de maladie chronique d'acquérir ou de développer les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux l'évolution de leur maladie).
- **Orientation 1 : Contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients** : la promotion des parcours de santé et de soins, comprenant pour le patient le juste enchaînement de l'intervention des différentes compétences professionnelles liées directement ou indirectement aux soins préventifs et curatifs.

Cette Attestation Universitaire est également en lien avec l'un des axes du programme national de sécurité des patients (PNSP).

- **Axe 1 : L'information du patient, le patient co-acteur de sa sécurité**
 - o Renforcer le partenariat dans la relation soignant-soigné
 - Favoriser la participation active du patient à la sécurité de son parcours de soins
 - Former les professionnels médicaux et paramédicaux au partenariat soignant/soigné
 - o Mieux informer les patients

L'Attestation Universitaire répond donc aux objectifs DPC.

1-3 Public concerné

La priorité est donnée aux professionnels de santé, de l'action socio-éducatives et des usagers* intervenant/souhaitant intervenir dans un programme ETP existant ou ayant pour projet de mettre en place un programme ETP.

**La Loi HPST incite à la participation active des représentants d'usagers, des associations et plus largement des patients tant dans la construction que dans l'animation des programmes d'éducation thérapeutique. Le souhait est donc d'ouvrir l'accès à cette formation à ce nouveau "public".*

1-4 Engagement

1-4.1 Pré-inscription

Les candidatures sont pré-sélectionnées sur CV et lettre de motivation. La pré-inscription sera validée après examen du dossier et accord des responsables de l'enseignement.

Les lettres de candidature doivent être adressées aux responsables de l'enseignement.

1-4.2 Validation DPC

Les professionnels qui souhaitent obtenir la validation de leur DPC s'engagent à suivre l'ensemble du programme, à savoir :

- les 3 modules de 2 jours
- une journée de simulation en santé
- et par année, la participation à une action de perfectionnements en ETP : journée régionale, après-midi de l'UTET, ...

Le respect de cet engagement conditionne l'attribution du certificat de DPC.

1-5 Déontologie

Le programme est réalisé dans les règles déontologiques de confidentialité inhérentes à toute évaluation professionnelle individuelle, en particulier lors du module utilisant la simulation. Une charte déontologique est annexée, concernant le déroulement des ateliers de simulation.

Les images réalisées lors de la simulation ne seront pas diffusées ou utilisées sans autorisation expresse des participants. Un droit à l'image est signé par les stagiaires.

1-6 Durée du programme

- 3 sessions de 2 jours
- 1 journée de simulation en santé

1-7 Modalité d'organisation

La durée de l'enseignement est de 49 heures, répartis en 3 sessions de 2 jours, puis 1 jour.

Les différents modules seront organisés sur la base d'une alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques. Au sein des modules, une place prépondérante sera donnée aux applications pratiques. L'objectif visé étant l'acquisition de nouvelles habiletés et compétences.

a. En amont de la formation, par voie électronique, une évaluation des attentes et des connaissances des stagiaires en éducation thérapeutique est effectuée, permettant également la pré-évaluation nécessaire au dispositif de simulation en santé (HAS, 2012).

b. À l'issue de chaque session de formation, une évaluation de chaque intervention est effectuée par les stagiaires.

c. Une mise en pratique est réalisée lors de la journée de simulation en santé ainsi qu'une évaluation par questionnaire de fin de formation. Cette mise en pratique a un double intérêt :

- elle permet de reproduire des situations et des environnements de soins fidèles à la réalité,
- elle permet de répondre à un enjeu éthique majeur en postulant "jamais la première fois sur un patient", et permet la répétition, sans aucun risque pour le patient, jusqu'à l'acquisition optimale de savoir-faire et savoir-être.

Point 04 - Enseignement

Une fiche de débriefing ainsi que d'une fiche d'aide à la progression (fiche reprenant les résultats pré-test, post-test, acquis, axes de progression et actions d'amélioration) sont rédigées avec le stagiaire.

d. A 6 mois de la fin de formation, une évaluation des actions d'amélioration du stagiaire est effectuée, sous forme de bilan individuel d'activité du professionnel de santé envoyé par mail via l'UTET.

2 – CONSTRUCTION DU PROGRAMME

2-1-a Volet formatif cognitif

SESSION 1
JOUR 1 : Entre concept et pédagogie

Objectifs	Contenu	Méthodes pédagogiques
Présentation de la formation	<ul style="list-style-type: none"> - La présentation de l'équipe pédagogique - Le contexte de la formation - Le contenu et ses objectifs - Le dispositif pédagogique - La présentation des stagiaires <p style="text-align: center;">Les intervenants du programme</p>	
Savoir définir l'ETP et connaître le cadre réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> - Définition de l'ETP - Représentation des participants sur ce qu'est l'éducation thérapeutique - Définition commune de l'éducation thérapeutique <p style="text-align: right;">Séverine Dubois</p> <p style="text-align: center;">réglementation de l'ETP</p> <p style="text-align: right;">Séverine Dubois</p>	<p style="text-align: center;">Photo-expression</p> <p style="text-align: center;">Méthode de Delphie</p> <p style="text-align: center;">Apports théoriques</p>
Connaître les spécificités de la pédagogie en ETP	<ul style="list-style-type: none"> - Pédagogie de l'ETP et outils <p style="text-align: right;">Laurence Spiesser</p>	<p style="text-align: center;">Apports théoriques</p>

JOUR 2 : L'apprenant

Objectifs	Contenu	Méthodes pédagogiques
-----------	---------	-----------------------

Connaître les différentes techniques d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> - Cognition et ETP - Question d'évocation - Les techniques d'apprentissage - Les limites de la cognition <p style="text-align: right;">Philippe Allain</p>	<p style="text-align: center;">Exercice</p> <p style="text-align: center;">Apports théoriques</p>
---	---	---

SESSION 2

JOUR 3 : L'apprenant

Objectifs	Contenu	Méthodes pédagogiques
-----------	---------	-----------------------

Identifier les répercussions de la maladie	<p style="text-align: center;">Analyse des pratiques et temps d'échanges</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les répercussions de la maladie chronique - Vidéo Voix des patients - Témoignages de patients 	<p style="text-align: center;">Exercice / vidéo</p>
---	--	---

chronique sur le vécu d'une personne	analyse des contenus des échanges	Jacques Charretier Anne-Laurence Penchaud	Exercice / échanges avec les participants
Savoir mener un diagnostic éducatif ou bilan éducatif partagé	e diagnostic éducatif ou entretien de compréhension mise en situation en binôme	Christelle Durance - Céline Heintze Christelle Durance - Céline Heintze	Apports théoriques Mise en situation
Savoir formuler des objectifs éducatifs	es objectifs éducatifs	Laurence Spiesser	Apports théoriques et travaux pratiques

JOUR 4 : La motivation

Objectifs	Contenu	Méthodes pédagogiques
Soutenir la motivation des patients	Le changement de comportement - Prochaska et DiClemente la motivation - Le verre d'eau - L'entretien motivationnel	Apports théoriques Exercice
	Séverine Dubois	Apports théoriques et mise en situation

SESSION 3

JOUR 5 : La co-construction

Objectifs	Contenu	Méthodes pédagogiques
	analyse des pratiques et temps d'échanges	
Découvrir des exemples concrets de programmes ETP	présentation d'actions ETP : - 1 expérience hospitalière Une équipe du CHU en alternance - 1 expérience en ville Eric Cailliez - Jean-François Huez - 1 expérience en officine (Etoppia)	Echanges avec les participants
	Laurence Spiesser	
Savoir construire un conducteur de séance	la planification et la mise en œuvre des actions la construction d'un conducteur de séance (co-construction entre professionnels et/ou patients-experts)	Apports théoriques et exercice
	Christelle Durance	

JOUR 6 : La gestion de groupe et l'évaluation

Objectifs	Contenu	Méthodes pédagogiques
Savoir animer un groupe	L'animation de groupe - Les spécificités du groupe - Les moments clés Christelle Durance	Apports théoriques
Savoir évaluer	L'évaluation Intervenants de l'AFDET	Metaplan® Apports théoriques

2-1-b Application pratique

JOUR 7 : SIMULATION EN SANTE

Objectifs	Contenu	Méthodes pédagogiques
S'évaluer	- Mise en situation par la simulation en santé Séverine Dubois - Christelle Durance	Exercice

2-2 Méthodes validées par la HAS

Le programme de formation fait appel à :

- une approche pédagogique et cognitive, se présentant sous forme d'apports théoriques articulés avec une analyse des pratiques,
- une approche par la simulation en santé.

2-3 Outil d'évaluation de la pratique

2-3.1 Evaluation sommative

L'évaluation sommative consistera à évaluer les stagiaires tout au long de la formation sur leur capacité à acquérir, renforcer et mobiliser leurs compétences.

En fin de formation, à l'issue de la simulation en santé, une fiche d'aide à la progression sera remise à chaque stagiaire, reprenant notamment les acquis, les axes de progrès et les actions d'améliorations proposées.

2-3.2 Evaluation des pratiques

Des objectifs pédagogiques sont définis pour chaque journée de formation. Les attentes des stagiaires sont ciblées en début de formation et la satisfaction de ces attentes auto-évaluées par eux-mêmes à la fin de chaque session.

2-4 Outil d'évaluation d'impact du programme

• 2-4.1 Document remis aux stagiaires

- le programme de formation
- les supports de cours
- une bibliographie
- le diplôme de l'Attestation Universitaire en Education Thérapeutique par la Simulation en Santé EDU-SIM
- l'attestation DPC

2-4.2 Evaluation par module

Une fiche d'évaluation est remplie par les stagiaires à l'issue de chaque session. Elle portera :

- sur la forme (environnement, supports de cours, logistique)
- sur le fond (pertinence des thèmes, qualité des intervenants, atteinte des objectifs individuels)

Le comité pédagogique reçoit les résultats de ces évaluations, afin de faire évoluer le

programme.

2-4.3 Evaluation de l'impact de l'enseignement

Des tableaux de bords sont tenus à jour et concernent :

- le suivi des effectifs et de la provenance géographique des stagiaires : cela permet d'évaluer le rayonnement de l'enseignement
- la profession des stagiaires et leur lieu d'activité
- le suivi du devenir des étudiants à 6 mois par la réalisation de bilan individuel d'activité : il permet d'évaluer l'impact de l'obtention de l'attestation dans le devenir professionnel et les pratiques.

2-4.4 Maintien des compétences

- Une Journée Régionale en Education Thérapeutique du Patient est organisée conjointement entre le CHU d'Angers et le CHU de Nantes, une fois par an.
- L'UTET organise au sein du CHU d'Angers, des après-midis de formation pour le personnel du CHU autour de thèmes transversaux : "connaître ses voisins", "les méthodes pédagogiques", ... (environ 4 demi-journées par an).

La participation a ces journées fait l'objet d'un certificat de présence.

2-5 Perspectives et évolutions

Les professionnels ayant validé une formation de 40h "classiques" pourraient prétendre à une dérogation, sur demande, pour accéder directement à la dernière journée de simulation en santé, leur permettant d'obtenir l'Attestation Universitaire EDU-SIM. Afin de ne pas modifier la cohésion du groupe qui s'est construit au cours de la formation, une nouvelle journée de simulation serait dédiée à ces professionnels-ci.

Enfin, des modules spécifiques, plus transversaux, pourraient être envisagés par la suite.

I 3 - VALIDITE DU PROGRAMME

3-1 Validation organisme de DPC : ce programme est validé par l'Université d'Angers, organisme de DPC enregistré sous le n° 1432.

3-2 Compétence technique

3-2.1 Construction du programme

Le programme est réalisé par le comité pédagogique dont la mission consiste en l'ajustement en cours de formation des différents modules, la vérification de la congruence aux objectifs pédagogiques, l'analyse des difficultés rencontrées par les étudiants et l'exploitation des évaluations.

3-2.2 Validation du programme

Le programme est validé par :

- le conseil de gestion de l'UFR de médecine (17 Septembre)
- le conseil de gestion de l'UFR de pharmacie (15 Juillet)
- la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université (22 Septembre)
- le CA de l'Université (26 Septembre)

3-2.3 Compétence des formateurs

Les formateurs sont habilités par le comité pédagogique sur la base de leur expertise, de leurs travaux et de leur CV.

3-3 Déclaration de conflit d'intérêt

Chaque intervenant remplit une déclaration de conflit d'intérêt annexée au présent programme.

3-4 Référentiels de pratiques

Le programme réalisé repose sur des référentiels de pratique :

- développement professionnel continu, Méthodes et modalités de DPC ; HAS, Décembre 2012
- guide de bonnes pratiques de simulation en santé ; HAS, Décembre 2012
- développement professionnel continu, Simulation en santé, Fiche technique méthode ; HAS, décembre 2012
- Programme National pour la Sécurité des Patients, Février 2013

4 – PROGRAMMATION - RESSOURCES

4-1 Programmation

L'enseignement est programmé en 2 promotions par année universitaire et se déroule sur environ 6 mois (NB : Pour l'année universitaire 2014-2015 : 1 promotion).

La validation est soumise à :

- la participation à l'ensemble du cursus de formation (soit 7 jours)
- la réalisation des travaux demandés en cours de formation
- la mise en situation par la simulation en santé

4-2 Effectif prévisionnel de stagiaires

L'effectif est de l'ordre de 6 à 15 stagiaires.

4-3 Localisation de la programmation des séances et ateliers

Les enseignements des 3 sessions sont réalisés à l'Université d'Angers.

Le module de simulation est réalisé sur la plateforme de simulation du CHU d'Angers.

4-4 Moyens matériels

4-4.1 Système d'information

Gestion des tableaux de bord et statistiques de l'attestation : Excel

Suivi de la facturation : grilles Excel transmises par l'Université

4-4.2 Locaux

Locaux de l'Université d'Angers : salle en format réunion, équipée d'un vidéo-projecteur, d'un PC et d'un PaperBoard.

Locaux de la plateforme :

- une salle de retransmission et de débriefing accueillant au moins 10 stagiaires
- les éléments de convivialité pour pause café
- location de vacation de la plateforme

4-5 Ressources humaines

• Tableau récapitulatif des coûts directs

- financement des salaires des intervenants non universitaires (sur la base forfaitaire de l'Université)
- prise en charge des frais de déplacement des intervenants (trajets, restauration,

Point 04 - Enseignement

hébergement)

- financement du matériel pédagogique utile à la simulation
- forfait de dédommagement pour l'occupation des salles de la plateforme simulation
- frais occasionnés par l'ingénierie pédagogique en particulier convivialité pour les intervenants potentiels et les recherches de partenariat

6 - ANNEXES

Annexe 1 : composition du comité pédagogique

Annexe 2 : axes du programme national de sécurité des patients

Annexe 3 : orientations nationales du DPC des professionnels de santé

Annexe 4 : liste des intervenants

Annexe 5 : déclarations de conflits d'intérêt des intervenants

Annexe 6 : critères d'agrément des acteurs

Annexe 7 : document pour le droit à l'image

Annexe 8 : charte déontologique des ateliers de simulation

Annexe 9 : questionnaire d'évaluation des attentes et des connaissances (pré-test)

Annexe 10 : questionnaire d'évaluation des attentes et des connaissances (post-test)

Annexe 11 : questionnaire d'évaluation des interventions

Annexe 12 : fiche de débriefing des ateliers de simulation

Annexe 13 : fiche d'aide à la progression

Annexe 14: synthèse du tableau des recettes et des dépenses

Annexe 1 : composition du comité pédagogique

Nom – Prénom	Fonction
Allain Philippe	Neuropsychologue, PU
Cailliez Eric	Médecin généraliste, Maître de conférences associé
Coutant Régis	PUPH, Chef de pôle Femme-Mère-Enfant
Charretier Jacques	Patient-ressource
Dubois Séverine	Médecin référent UTET CHU
Durance Christelle	Ingénieure ETP UTET CHU
Faure Sébastien	Pharmacien, MCU
Heintze Céline	Formatrice
Huez Jean-François	Médecin généraliste, PU
Lefort Marie-Claude	Directrice des soins CHU
Meslier Nicole	MCU-PH pneumologie
Penchaud Anne-Laurence	Maître de conférence de sociologie
Reliat Claude	Formation Continue des paramédicaux du CHU
Spiesser Laurence	Pharmacienne clinicienne

Annexe 2 : axes du programme national de sécurité des patients

Le Programme National pour la Sécurité des Patients (PNSP) est une volonté nationale d'intensifier la mobilisation de tous, patients et professionnels, pour progresser en matière de sécurité du patient. Le programme, conjointement piloté par la Direction générale de l'offre de soins et la Direction générale de la santé en association avec la Haute Autorité de santé (HAS) a pour objectifs de mieux structurer et de renforcer les actions dans le domaine de la sécurité des patients et d'orienter l'ensemble des acteurs de santé vers des priorités d'actions.

5. Ainsi le PNSP s'articule autour de 4 axes

Quatre thématiques structurent le projet. Elles présentent entre elles de nombreuses interfaces et convergences :

- renforcement de l'information du patient et de la relation soignant-soigné afin de mieux permettre au patient d'être co-acteur de sa sécurité (Axe 1)
- mise en place d'une déclaration et d'une prise en compte des événements indésirables associés aux soins dans une logique d'apprentissage et d'amélioration des pratiques, via l'analyse des causes systémiques et le retour d'expérience en équipe, avec valorisation aux niveaux régional et national (Axe 2)
- amélioration de la culture de sécurité par la mise en place de formations à la sécurité des soins ; le recours à des méthodes pédagogiques innovantes comme la simulation en santé ; ou encore l'appui des professionnels de santé par des structures expertes (Axe 3)
- développement de la recherche sur la sécurité des soins et amélioration de la sécurité des personnes participant à la recherche clinique (Axe 4)

(Extrait du site de la HAS : http://www.has-sante.fr/portail/jcms/r_1505131/fr/programme-national-pour-la-securite-des-patients-pnsp)

Annexe 3 : orientations nationales du DPC des professionnels de santé

Publication au Journal Officiel de l'arrêté du 26 février 2013 fixant la liste des orientations nationales du développement professionnel continu des professionnels de santé pour l'année 2013 :

- Orientation n° 1 : contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients
- Orientation n° 2 : contribuer à l'amélioration de la relation entre professionnels de santé et patients
- Orientation n° 3 : contribuer à l'implication des professionnels de santé dans la qualité et la sécurité des soins ainsi que dans la gestion des risques
- Orientation n° 4 : contribuer à l'amélioration des relations entre professionnels de santé et au travail en équipes pluriprofessionnelles
- Orientation n° 5 : contribuer à l'amélioration de la santé environnementale
- Orientation n° 6 : contribuer à la formation professionnelle continue définie à l'article L. 6311-1 du code du travail

Annexe 4 : liste des intervenants

Nom – Prénom	Fonction
Allain Philippe	Neuropsychologue, PU
Cailliez Eric	Médecin généraliste, Maître de conférences associé
Charretier Jacques	Patient-ressource
Dubois Séverine	Médecin référent UTET CHU
Durance Christelle	Ingénieure ETP UTET CHU
Heintze Céline	Formatrice
Huez Jean-François	Médecin généraliste, PU
Penchaud Anne-Laurence	Maître de conférence de sociologie
Spiesser Laurence	Pharmacienne clinicienne
Intervenant de l'AFDET	

Annexe 5 : déclarations de conflits d'intérêt des intervenants



Déclaration d'intérêts

La déclaration d'intérêts qui vous est demandée sera communiquée aux participants. Elle constitue un gage de transparence qui participe directement à la qualité et à la crédibilité de l'information délivrée. Cette déclaration se fait sur l'honneur.

L'objectif de cette déclaration est d'exposer aux participants l'existence de liens qui pourraient influencer d'une façon ou d'une autre votre intervention.

Un conflit d'intérêts existe donc lorsque le jugement, les décisions ou les interventions d'un professionnel sur un sujet d'intérêt principal risquent d'être modifiés par un intérêt secondaire.

Par exemple, si l'intérêt primaire du professionnel est la diffusion d'une information validée scientifiquement et de qualité sur un produit de santé, le fait d'avoir perçu une rémunération ou un avantage en nature de la part du fabricant ou du vendeur de ce produit constitue un intérêt secondaire qui peut altérer la diffusion de l'information.

Si vous avez des doutes sur les conflits d'intérêts que vous voulez déclarer, ou si vous estimez que des situations autres que celles définies dans la phrase précédente (convictions philosophiques, politiques ou religieuses, amitié ou antipathie avec une personne dont les intérêts pourraient être affectés par votre intervention, etc...) pourraient être interprétées comme des conflits d'intérêt si elles devaient être connues des participants, et que vous souhaitez les déclarer, nous vous invitons à vous rapprocher de votre organisme.



Déclaration d'intérêts

Déclaration sur l'honneur de

Intervenant au titre de

Au sein de.....

A :, le

Avez-vous, dans les cinq dernières années, reçu pour vous ou pour une association que vous animez, une rémunération quelle qu'elle soit (salaire, honoraire, rémunération boursière, etc.), ou un avantage financier ou en nature (cadeaux, frais de déplacements, frais de congrès, matériel médical ou informatique, etc...), ou détenez-vous des participations financières (actions, obligations, etc...) de la part d'un organisme privé, industriel ou commercial qui pourrait tirer profit ou désavantage de votre prise de parole ou des documents remis aux participants durant ce séminaire ?

- OUI** ⇒ Conflit d'intérêt déclaré par l'intervenant (cf. ci-dessous)
- NON** ⇒ Absence de conflit d'intérêt déclaré

Date : _____ Signature : _____

Si OUI description de la nature du conflit d'intérêt :

Conflit d'intérêt n°1 : _____ Année concernée : _____
 Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière : _____
 Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial : _____

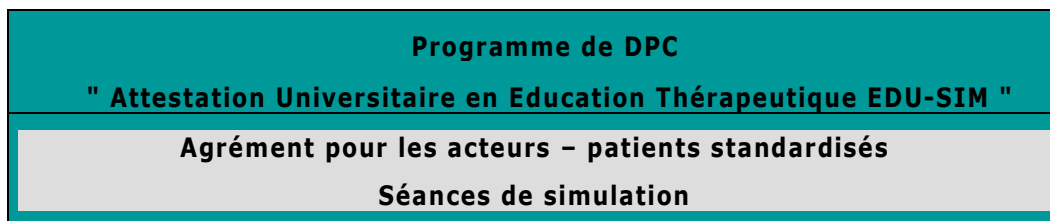
Conflit d'intérêt n°2 : _____ Année concernée : _____
 Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière : _____
 Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial : _____

Conflit d'intérêt n°3 : _____ Année concernée : _____
 Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière : _____
 Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial : _____

Conflit d'intérêt n°4 : _____ Année concernée : _____
 Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière : _____
 Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial : _____

EN CAS DE DECLARATION D'AUTRES CONFLITS, DUPLIQUER CETTE PAGE.

Annexe 6 : critères d'agrément des acteurs



La faculté de médecine d'Angers

Agrée M./Mme. Nom :Prénom :

Pour participer en tant qu'acteur spécialisé dans un rôle au sein d'un programme de simulation en santé : patient standardisé.

Pour ce faire il atteste que :

M./Mme Nom :Prénom :

Justifie d'au moins un des items suivants :

- Participation officielle à une troupe de théâtre amateur ou professionnelle (enregistrement de l'adhésion / cotisation à jour)

Et/Ou

- Participation systématique aux réunions préparatoires des formations par la simulation au cours desquelles le scénario est transmis et les réactions à jouer par les acteurs détaillées.

Et/Ou

- Justification d'une formation au jeu par la simulation, par une association agréée pour ce type d'intervention.

Et/Ou

- Autres :

Les conditions d'exercice des acteurs sont encadrées par une charte de déontologie et/ou par

Point 04 - Enseignement

le règlement intérieur de la structure de simulation employeur

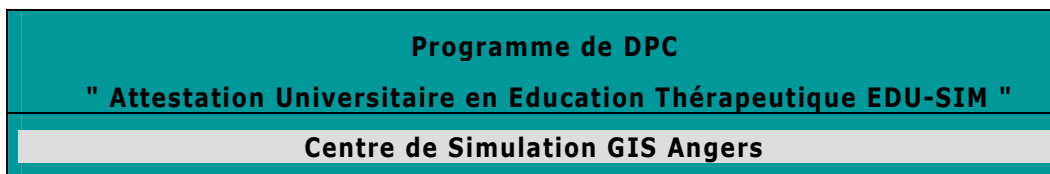
Les acteurs participant à la formation par la simulation acceptent de participer au processus d'évaluation.

Fait à :

Le : / /

Le responsable de l'Attestation Universitaire
en Education Thérapeutique EDU-SIM
(*Signature*)

Annexe 7 : document pour le droit à l'image



Attestation de droit à l'image

Je soussigné(e) (nom et prénom)

Accepte par la présente que les photos et vidéos prises lors des ateliers de simulation de l'Attestation Universitaire en Education Thérapeutique EDU-SIM, puissent être utilisées par l'université d'Angers ou par le CHU d'Angers pour valorisation, enseignement ou étude scientifique.

En aucun cas, l'université d'Angers ou le CHU d'Angers ne cédera les photos ou les vidéos à des tiers. En aucun cas les vidéos ne seront mises en ligne sur internet.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment.

Fait à

Signature
précédée de la mention « lu et approuvé »

Programme de DPC
" Attestation Universitaire en Education Thérapeutique EDU-SIM "
Charte déontologique des ateliers de simulation

Annexe 8 : charte déontologique des ateliers de simulation

Objet de la charte

La charte de déontologie engage tous ses membres, elle est le fondement éthique de leur pratique.

Elle repose sur les valeurs portées par la déclaration universelle des droits de l'Homme.

Son but est d'établir un cadre protégeant le ou les formés, mais aussi les formateurs et les personnes associées dans le cadre des rôles de « patients standardisés », les autres parties prenantes, directes ou indirectes, dans la relation formateur-formé.

Articles

Article 1 - Formation professionnelle initiale et permanente

Le formateur a reçu une formation professionnelle initiale théorique et pratique apte à créer une compétence d'exercice du métier de formateur.

Il s'engage à régénérer sa formation et son développement personnel tout au long de l'exercice de sa profession, via des participations à des sessions de formation complémentaire, à des conférences, ou à des colloques organisés par la profession.

Article 2 - Processus de travail sur soi

Compte tenu des implications psychologiques en particulier concernant les débriefings, le formateur atteste d'une démarche de travail sur lui-même approfondie, achevée ou en cours, ce travail étant bien distinct de sa formation.

Article 3 - Supervision

Le formateur a un lieu de supervision de sa

pratique. Cette supervision est assurée en individuel ou en groupe par un ou des pairs qualifiés.

Article 4 - Confidentialité

Le formateur est tenu par le secret professionnel. Il prend toutes les précautions pour maintenir l'anonymat des personnes qu'il forme et, en particulier, ne communique aucune information à un

tiers sur une personne sans son accord exprès. Toute information sur un apprenant est traitée de façon strictement confidentielle sous réserve du respect des lois en vigueur.

Cette règle de confidentialité est essentielle pour l'établissement d'une relation de confiance sans laquelle le processus de formation ne peut ni commencer, ni perdurer.

L'apprenant est néanmoins informé que dans certaines circonstances graves, où s'il représente un danger pour lui-même ou pour les autres, le formateur peut sortir de

Point 04 - Enseignement

la confidentialité et entreprendre une action appropriée.

Article 5 - Indépendance

Le formateur se maintient dans une position d'indépendance. Dans un contrat implicite lié à la signature de cette charte, sauf spécification vue ci-dessous, il s'astreint à ne rien communiquer du contenu des séances, ni à la hiérarchie de l'apprenant, ni à aucun autre tiers, et cela dans le seul intérêt de l'apprenant.

Le formateur garde sa liberté de refuser un contrat de formation pour des raisons personnelles ou éthiques ou qui le mettrait en porte-à-faux par rapport à l'application de la présente charte.

Article 6 - Respect de la personne

Une des caractéristiques d'une relation pédagogique peut générer un lien transférentiel entre formateur et formé. Ce lien peut mettre le formé dans une relation de dépendance vis-à-vis du formateur.

Le formateur n'en tirera pas avantage et s'abstiendra de tout abus de pouvoir et de passage à l'acte à l'encontre du formé.

Tous jugement de valeur sur les formés sera banni du mode d'exercice du formateur.

Lorsqu'il sera fait appel à des personnes dans le cadre de jeu de rôles ou de patient standardisé, toutes les dispositions seront

prises pour garantir l'intégrité physique et le respect des personnes et de leur vécu psychologique. Aucune contrainte morale ne sera exercée sur ces personnes

Article 7 - Attitude de réserve vis à vis des tiers

Le formateur observe une attitude de réserve vis-à-vis des tiers, public ou confrères, au travers d'informations qu'il peut livrer sur l'exercice de son métier, lors d'interviews ou de conférences, pour éviter, par exemple, tout risque de reconnaissance de ses apprenants par autrui, ou encore utiliser ses apprenants à des fins médiatiques sans leur accord.

Il pourrait toutefois être dérogé à cette règle dans le cadre de programmes pédagogiques, par exemple, sous réserve de l'accord exprès du ou des apprenants ou des acteurs, des patients standardisés, et, le cas échéant, de l'organisation donneuse d'ordre.

Article 8 - Devoirs envers l'organisation

Le formateur est attentif au métier, aux usages, à la culture, au contexte et aux contraintes de l'organisation pour laquelle le formé travaille. En particulier, le formateur garde une position extérieure

à celle-ci et ne prend ni position, ni ne s'ingère dans des questions internes. Il ne porte pas de jugement de valeur.

Article 9 - Obligation de moyens

Le formateur met en œuvre tous les moyens propres pour permettre, dans le cadre de la demande de l'apprenant, le développement professionnel et personnel de celui-ci, y compris en ayant recours, si besoin est, à un confrère.

Article 10 - Recours

Toute organisation ou toute personne peut avoir recours volontairement à la structure en cas de non-respect de l'une des règles édictées par la présente charte, ou en cas de conflit avec un formateur.

Les formateurs contractuels de la structure peuvent rappeler, dans toute communication professionnelle, qu'ils sont tenus au respect de la charte de déontologie de ladite structure.

Annexe 9 : questionnaire d'évaluation des attentes et des connaissances (pré-test)

Programme de DPC
" Attestation Universitaire en Education Thérapeutique EDU-SIM "
Questionnaire d'évaluation – pré-test

Merci de compléter ce document qui vous permettra de questionner vos pratiques et d'ajuster la formation à vos besoins et attentes.

Quiz de connaissances (Merci de cocher la case correspondante à la réponse)

	VRAI	FAUX
L'éducation thérapeutique du patient (ETP) équivaut à de l'information faite au patient.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'ETP vise à aider le patient et son entourage à vivre au mieux avec la ou les pathologie(s) au quotidien.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'évaluation en entretien individuel avec le patient est indispensable.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un programme d'éducation thérapeutique doit être évalué tous les 5 ans.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Moi et l'éducation thérapeutique (Merci de cocher la case correspondante à la réponse)

	De pas du tout à l'aise (1) à tout à fait (4)			
	1	2	3	4
Je me sens à l'aise pour :				
Expliquer à un patient et sa famille ce qu'est l'éducation thérapeutique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mener un entretien individuel avec un patient	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Animer un atelier collectif de patients	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Auto-évaluation de vos pratiques (Merci de cocher la case correspondante à la réponse)

	Jama is	Parf ois	Souv ent	Touj our s
Dans ma pratique, est-ce que :				
Je donne un premier niveau d'information sur l'ETP et les acteurs qui y concourent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Programme de DPC
" Attestation Universitaire en Education Thérapeutique EDU-SIM "
Questionnaire d'évaluation – post-test

Je réalise une synthèse des besoins avec le patient et son entourage, en mettant en évidence les besoins éducatifs ?

J'anime des ateliers collectifs (ETP ou non) de malades ?

Mes attentes par rapport à la formation :

Annexe 10 : questionnaire d'évaluation des attentes et des connaissances (post-test)

Merci de compléter ce document qui nous permettra d'améliorer la formation

La formation a-t-elle atteint votre objectif ? oui non

Si non, pourquoi ?
.....

Quizz de connaissances (Merci de cocher la case correspondante à la réponse)

VRAI FAUX

L'éducation thérapeutique du patient (ETP) équivaut à de l'information faite au patient.

L'ETP vise à aider le patient et son entourage à vivre au mieux avec la ou les pathologie(s) au quotidien.

L'évaluation en entretien individuel avec le patient est indispensable.

Un programme d'éducation thérapeutique doit être évalué tous les 5 ans.

L'éducation thérapeutique (Merci de cocher la case correspondante à votre réponse)

	De pas du tout à l'aise (1) à tout à fait (4)			
	1	2	3	4
Je me sens à l'aise pour :				
Expliquer à un patient et sa famille ce qu'est l'éducation thérapeutique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mener un entretien individuel avec un patient	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Animer un atelier collectif de patients	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

La formation (Merci de cocher la case correspondante à votre réponse)

	NON			OUI
	-2	-1	+1	+2
Avez-vous trouvé la formation proposée sur les 7 jours intéressante ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous trouvé la formation par la simulation utile ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vous sentez-vous mieux préparer à pratiquer l'éducation thérapeutique ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires libres :

Annexe 11 : questionnaire d'évaluation des interventions

Programme de DPC
" Attestation Universitaire en Education Thérapeutique EDU-SIM "
Questionnaire d'évaluation des interventions - session

Session <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	De peu satisfaisant (1) à excellent (4)			
	1	2	3	4
1. ORGANISATION				
Accueil des stagiaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion du temps	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Disponibilité des formateurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ambiance générale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. VALEUR PEDAGOGIQUE				
Choix des intervenants de la session	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JOUR 1				
Contenu des cours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Méthodes pédagogiques utilisées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Interactivité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JOUR 2				
Contenu des cours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Méthodes pédagogiques utilisées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Interactivité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. APPRECIATION GENERALE DE LA SESSION				
Vous a-t-elle été bénéfique ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Va-t-elle entraîner un changement dans votre pratique ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires

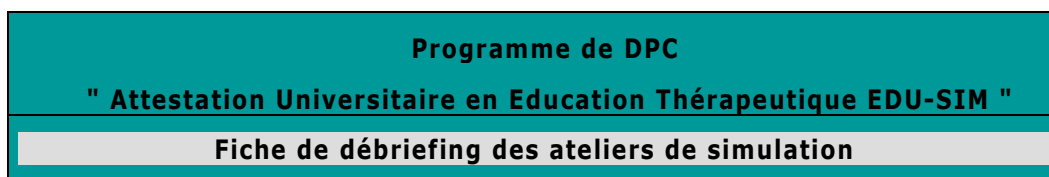
libres

:

.....

.....

Annexe 12 : fiche de débriefing des ateliers de simulation



1. Phase descriptive

Rappeler aux stagiaires la durée du débriefing, les objectifs définis, ce que va comporter la session de débriefing et comment elle va se dérouler.

Créer un environnement respectueux et un climat de confiance.

Rappeler que le rôle du formateur est un rôle de facilitateur et d'animateur uniquement.

Communiquer sur les attentes en termes d'auto-évaluation.

Trame

- Que s'est-il passé ?
 - Comment pensez-vous que le scénario s'est déroulé ?
 - Comment vous êtes-vous senti dans cette posture de praticien en ETP ?
- Que s'est-il passé d'autre ?
 - Avez-vous ressenti des difficultés ?
 - Comment auriez-vous pu palier ces difficultés ?
 - Quelles émotions cela a-t-il déclenché en vous ?
- Comment cela améliorerait-il la prise en charge ?
 - Quels nouveaux savoir-faire, savoir-être avez-vous acquis ?
 - Vous sentez-vous à l'aise pour pratiquer de l'ETP ?
 - Comment pensez-vous mettre en pratique ce que vous avez appris dans le cadre de cette formation ?

Résumer en reprenant ce qui s'est bien passé, ce qui nécessiterait d'être travaillé, et les "améliorations" à effectuer.

2. Phase d'analyse

- Passer en revue les actions, les échanges
- Apports théoriques complémentaires ...
- Apporter des exemples de bonnes interactions
- Discuter de comment il est possible d'améliorer cela dans la vie réelle

3. Phase d'application ou de synthèse

Point 04 - Enseignement

- Passer en revue les points appris
- Demander aux participants ce que cela va changer dans leur pratique du soin en général
- Si besoin, planifier une session de correction
- Donner un feedback aux apprenants sur la session dans son ensemble
- Remercier les stagiaires pour leur participation

Annexe 13 : Fiche d'aide à la progression

Fiche d'aide à la progression

Nom – prénom du stagiaire Profession Lieu d'exercice Date Signature

Nom – prénom du / des Profession Lieu d'exercice Date Signature
formateurs

Atelier de simulation en Education Thérapeutique du Patient

Séance de simulation : (intitulé du scénario)

Rappel des objectifs pédagogiques de l'atelier :

.....
.....
.....
.....

Éléments acquis

- Techniques d'entretiens :
-
- Éléments comportementaux (savoir-être) :
-

Synthèse de l'atelier de simulation

.....
.....
.....

Axes de progrès

Nécessité d'un nouvel atelier de simulation ETP : oui non

Orientation de thèmes pour un prochain atelier de simulation :

.....

Actions d'amélioration à mettre en œuvre par le stagiaire :

.....

Calendrier de mise en œuvre de ces actions :

Annexe 14: synthèse du tableau des recettes et des dépenses

	Niveau	L	M
Attestation Universitaire en Education Thérapeutique - EDU-SIM		1	0

RECETTES (hors droits universitaires)	7 800.00
	€

Recettes spécifiques	nb. Stagiaires	Coût unitaire	Total
Convention entreprise	4	1 200.00 €	4 800.00 €
Patients	2	- €	-
Demandeur d'emploi	0	- €	-
"Individuel"	5	600.00 €	3 000.00 €
Total :	11		7 800.00 €

juste droits universitaires pour 2 à 3 pers maxi / an

DÉPENSES	6 168.00
	€

Poste personnel enseignants	nb. h CM	nb. H TD	Coût
Responsabilité pédagogique			
Titulaires fonctionnaires	0	0	- €
Vacataires fonctionnaires			- €
Vacataires non fonctionnaires			- €
Total	0	0	- €

Enseignement			
Titulaires fonctionnaires	0	50	2 500.00

Point 04 - Enseignement

			€	
Vacataires fonctionnaires			€	1 148.00 Cela correspond aux 2 journées en simulation
Vacataires non fonctionnaires	0	0	€	-
Total	0	50	€	3 648.00
Total poste personnel : €				3 648.00

Fonctionnement

Achat, fourniture et matériaux			€	-
Location			€	720.00 2 jours de location TTC de la simulation
Reprographie / Documentation			€	1 000.00
Publicité / Communication				
Transports				
Déplacement, missions, réception			€	800.00
Frais postaux				
Divers			€	-
Total fonctionnement : €				2 520.00

Contribution FC € **1 560.00** 20 % DFC

Droits de base universitaires 11 189.10 € € **2 080.10** Droits UA pour l'édition du diplôme (APOGEE)

DIFFÉRENTIEL pour la Composante € **72.00** Reliquat après déduction de l'ensemble des charges liées à l'action de formation

Formation Médicale Continue

Modification

Conseil de Gestion du 18 juin 2014

Diplôme Interuniversitaire de « Traumatismes crânio-cérébraux : aspects médicaux et sociaux »

Actuellement	<u>Modifications supplémentaires à apporter à partir de 2014/2015</u>
<p>Programme des enseignements : Les enseignements sont répartis (100 heures au total) en deux sessions de 5 jours et une session de 3 jours.</p>	<p>Programme des enseignements : Les enseignements sont répartis (88 heures au total, soit 66h d'enseignements théoriques, 12h d'enseignements dirigés, 10h d'enseignements pratiques) en deux sessions de 5 jours et une session de 4 jours.</p>
<p>Contrôle des connaissances :</p> <p>. 1 - Contrôle continu (CC) sous forme d'un examen écrit comportant 4 à 5 questions rédactionnelles courtes portant sur le programme de chacune des trois sessions (chacun noté sur 10). Total sur 30</p> <p>. 2 - Examen final (EF) de fin d'études sous forme d'un examen écrit comportant une question rédactionnelle de 30 minutes sur l'ensemble du programme des 3 sessions de cours. (noté sur 20) Pour être admis, un étudiant doit avoir la moyenne à l'ensemble CC (sur 30) + EF (sur 20)</p> <p>-----</p> <p>Assiduité aux différents modules</p> <p>-----</p> <p>- Validation du stage pratique</p>	<p>Contrôle des connaissances :</p> <p>.1 contrôle continu (30mn) lors de la 2^{ème} session de cours noté sur 10.</p> <p>1 contrôle continu (30mn) lors de la 3^{ème} session de cours noté sur 10.</p> <p>1 examen final écrit (1h) noté sur 20. Soit une note totale sur 40. Admis à l'examen final si note > 20/40. Autorisé à se présenter à l'oral de rattrapage si note entre 16 et 20/40. Admis à l'oral si note > 20/40</p> <p>-----</p> <p>Présence obligatoire aux différentes sessions de cours.</p> <p><u>Absence à un module entier</u> : pas autorisé à passer l'examen de juin mais peut-être autorisé à passer l'examen oral de septembre.</p> <p><u>Absence à un partiel</u> (sans certificat médical) : équivaut à 0/10 mais n'empêche pas de passer les autres examens.</p> <p><u>Absence à un partiel</u> (avec certificat médical) : session écrite de rattrapage de 30 minutes notée sur 10, (date et lieux fixés par les enseignants)</p> <p>-----</p> <p>- Validation du stage par la remise d'un certificat obligatoire (rédigé par le Médecin responsable où exerce le candidat).</p>